

RÉFÉRENTIELS

formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie

Document no. 5.1_HU_fr



Transfert de la certification française
Assistant Familial



Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie

Document rédigé par Université de Pécs Faculté de l'Éducation des Adultes et de Développement de Ressources Humaines

5.1_HU_fr

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION.....	5
1. PRÉSENTATION DU PROJET AFUE	7
1.1 Le contexte.....	7
1.2 Les objectifs.....	8
1.3 Les publics cibles.....	9
1.4 L'impact.....	9
1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.....	10
2. LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU PROJET AFUE.....	12
2.1 Fondements de la méthodologie.....	12
2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.....	13
3. LES PRODUCTIONS DU PROJET AFUE.....	15
4. LA MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE AUX RÉFÉRENTIELS FORMATION (RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION, OFFRE MODULAIRE DE FORMATION) DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL FAMILIAL EN HONGRIE	16
4.1 Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.....	16
4.2 L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Compétences (CEC).....	17
4.3 Les crédits associés au CEC (ECVET).....	18
2ÈME PARTIE : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	21
1. DÉMARCHE EMPLOYÉE POUR CONSTRUIRE LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION :.....	23
1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui	23
1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction du RC :	23
1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées (le cas échéant) :.....	24
1.4. Le calendrier de travail.....	24
2. MODE OPÉRATOIRE DE CONSTRUCTION DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION :.....	26
2.1. Rappel du cahier des charges européen des unités certificatives.....	26
2.2. Composition des UC de l'AF en Hongrie	27
2.3. La grille de formalisation des UC :.....	28
3. ACCEPTATION DES UNITÉS CERTIFICATIVES DES PAYS CONCERNÉS	43
3.1. le comité d'évaluation.....	43
3.2. Les règles du jugement.....	43
3ÈME PARTIE : L'OFFRE DE FORMATION MODULAIRE.....	45
1. DÉMARCHE EMPLOYÉE POUR CONSTRUIRE L'OFFRE MODULAIRE DE FORMATION :	47
1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui	47
1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction de l'offre modulaire :.....	47
1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées:.....	48
1.4. Le calendrier de travail.....	48
2. MODE OPÉRATOIRE DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE MODULAIRE :.....	50
2.1. Définition d'un module.....	50
2.2. Détermination des modules	50
3. Présentation de l'offre modulaire de formation pour la Hongrie	51
4. Grille de présentation du module.....	53
CONCLUSIONS	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
ANNEXES.....	87



1ERE PARTIE

INTRODUCTION



Présentation du projet AFUE

1.1 Le contexte.

La Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants, texte phare de la protection des enfants, leur reconnaît le droit de vivre dans leur famille. Le placement des enfants en institution ne doit intervenir qu'en dernier recours, en cas de nécessité. Or dans certains pays devenus membres de l'Europe, l'exclusion sociale des enfants, qu'ils soient handicapés, abandon ou plus largement en carence affective ou sociale, et leur placement en institution ont été trop souvent la seule alternative proposée.

Ces pratiques perdurent du fait de pressions économiques et culturelles. Les préconisations du Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 5 mars 2003 sur l'Amélioration du sort des enfants abandonnés invitent les pays concernés à :

- mettre en place une politique active de désinstitutionalisation et de restauration des liens familiaux de l'enfant en développant des formules alternatives à l'institutionnalisation qui privilégient le retour des enfants dans leur famille d'origine, la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil ou des maisons familiales, la création de centres de jour...
- améliorer de façon systématique la formation des personnels en poste, avec le concours si besoin des partenariats étrangers.

L'Europe centrale et orientale connaît, depuis environ 20 ans, d'importants changements politiques, économiques et sociaux qui ont modifiés en profondeur la répartition des revenus dans la population. Cette évolution, a, dans l'immédiat, porté atteinte à la protection sociale de certains, et notamment des plus faibles : enfants adolescents et personnes âgées.

En Bulgarie, les pouvoirs publics avaient institutionnalisé la pratique du placement des enfants abandonnés, engendrant des conséquences importantes notamment en termes de recrutement de personnel qualifié, qui est resté en nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques des enfants. Les autorités Bulgares ont pris conscience de la situation et ont déclaré que la désinstitutionalisation des enfants était une priorité, et la mise en place de solutions alternatives de prise en charge une nécessité notamment avec la création de centres de jour.

En Roumanie, après une chute importante de la natalité dans les années 60, une politique nataliste à volontairement été instauré par le gouvernement, en l'assortissant de la possibilité pour les familles de placer l'enfant en institution à charge de l'état. (Loi 3/1970 organisant l'abandon des enfants dans les orphelinats). La volonté politique a aidé à reformer des lois existantes sont venues pour abroger la loi sur l'abandon des enfants dans les établissements en 1997.

Cependant, en France, la création du diplôme d'Etat d'assistant familial (DE AF) donne un nouveau statut juridique aux assistants familiaux, il entend améliorer la qualité des prises en charge en étoffant les conditions préalables à l'agrément et le contenu de la formation obligatoire et sécuriser la situation de ces professionnels. Il est entré en vigueur dans son intégralité le 1er janvier 2007, et il vise à permettre aux assistants familiaux, ayant suivi la formation obligatoire prévue à l'article L. 421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. En France, les 46 800 assistants familiaux agréés en activité accueillent près de 65 000 enfants (soit une moyenne de 1,7 enfant dans chaque famille d'accueil), à la suite d'une décision judiciaire dans 9 cas sur 10. Le diplôme d'Etat d'assistant familial atteste les compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou d'un placement judiciaire. La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'assistant familial est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession/contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste l'acquisition des compétences.

1.2 Les objectifs.

Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans) en détresse ou rupture sociale. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas harmonisés au sein des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif du projet AFUE est de mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'appropriier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.

La mise en œuvre du projet AFUE permettra de professionnaliser les acteurs sociaux. Les assistants familiaux seront ainsi mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations rencontrées. Leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire seront renforcés dans la pratique de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement, dans leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir) dans leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...), dans leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie). Les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France).

Ce projet soutient ainsi l'élaboration d'un système de formation intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences. La démarche envisagée par ce projet va introduire la notion de certification des compétences au regard des activités professionnelles requises par le métier d'Assistant familial.

1.3 Les publics cibles.

Les publics visés par ce transfert de diplôme seront :

- Les assistants familiaux des 3 pays partenaires Bulgarie, Roumanie, Hongrie qui ont un besoin important de professionnalisation de leurs pratiques.
- Les formateurs des organismes de formations, qui ont une pratique différente d'un pays à l'autre et qui sont en possession ou non de ressources pédagogiques adaptées.
- Plus largement les publics travaillant dans le secteur social et l'aide à l'enfance

Le public cible final est bien sur l'ensemble des enfants en situation de détresse sociale à qui la réalisation de ce projet permettra d'être accueillis dans de meilleures conditions et de retisser ce lien social si important pour leur développement.

1.4 L'impact.

L'impact sur les travailleurs sociaux :

En ce qui concerne les acteurs de terrain, c'est-à-dire les « travailleurs sociaux », ils seront mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations d'urgences rencontrées.

Cela se traduira par le développement :

- de leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire dans la pratique de l'animation, de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement
- de leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir)
- de leur capacité de communication sur l'état physique et moral avec les membres de l'équipe « aidante »
- de leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...) et du fonctionnement des institutions techniques spécialisées
- de leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie) pour travailler efficacement dans des équipes mixtes avec des médecins spécialisés
- de leur maîtrise des méthodes d'apprentissage et des processus de pensée

Impact sur les organismes de formation :

Les organismes de formation seront les utilisateurs directs compte tenu de leurs besoins et de la pénurie actuelle de programmes dans ce secteur. Les organismes prescripteurs et financeurs qui auront été associés aux travaux seront sensibles dans chaque pays à la solvabilité et à la pérennité de l'offre.

Impact sur l'offre de formation professionnelle et la transparence des qualifications : les organismes de formation disposeront d'une offre de formation renouvelée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France)

1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui sont mises en place pour les atteindre, le nombre mais aussi, la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse. Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu le mode de fonctionnement.

Le partenariat est constitué de 11 organismes originaires de 4 pays (Bulgarie, France Hongrie et Roumanie). Il s'agit de centre de formation professionnelle initiale et continue, cabinets conseils, universités, associations, agences nationales.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui seront mises en place pour les atteindre, la diversité des secteurs ciblés, des utilisateurs et des bénéficiaires, le nombre mais aussi la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse qui doivent être pensées en amont du projet.

Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement suivant :

- choix d'un organisme « chef de projet », chargé de la promotion et de la gestion scientifique, administrative et financière du projet : P0 : Université de Sofia (Bulgarie)
- choix d'un organisme « coordinateur général » en charge de la coordination générale du projet entre les différents partenaires qui seront le relais du chef de projet : P4 : GIP FIPAG (France)
- Choix dans chacun des pays autres que la Grèce, d'un organisme « chef de file » qui sera relais du coordinateur général. Il aura en charge la coordination des actions à mettre en œuvre dans la réalisation des objectifs tout au long du projet dans son pays. P5 : GRETA NORD ISERE pour la France, P2 : SAPI pour la Bulgarie, P10 : Association PARTENER pour la Roumanie, P7 : Université de Pecs pour la Hongrie
- Choix d'un organisme « évaluateur externe permanent » du mode de fonctionnement du projet, des méthodologies utilisées, des résultats obtenus, en particulier des produits élaborés et de leur valorisation. Le choix s'est porté sur l'organisme GRETA VIVARAIS PROVENCE. Il sera chargé durant tout le projet du contrôle qualité.
- Choix d'organismes experts chargé des travaux de recherche et de production en rapport direct avec les chefs de file de chaque pays

Le partenariat du projet a été constitué des organismes suivants:

BULGARIE :

- Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)
- Institut des Activités et des Pratique Sociale (SAPI)
- Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

FRANCE :

- Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG),
- Greta Nord Isère - Centre de formation continue,
- Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueur).

HONGRIE :

- Université de Pecs

ROUMANIE :

- Université «Alexandru Ioan Cuza» Iasi
- Direction départementale pour la protection de l'enfant Iasi
- Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local Iasi



La méthodologie générale du projet

AFUE

2.1 Fondements de la méthodologie.

Le transfert de la certification française d'ASSISTANT FAMILIAL, consiste en plusieurs types de transfert :

- **Transférabilité géographique:** Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers les 3 pays partenaires (Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), en tenant comptes des spécificités culturelles et souhaitant a parvenir à une harmonisation des pratiques partagées par 4 pays européens répondant à la politique européenne. Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le Diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'appropriier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.
- **Transférabilité méthodologique:** A l' occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhiculent les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins. L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES - COMPETENCES REQUISES - CONTENUS DE FORMATION - CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Est de l'Europe, de partager cette même vision de la finalité de la formation.
- **Transférabilité sectorielle:** Une des activités du projet consiste, dans la phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente - par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

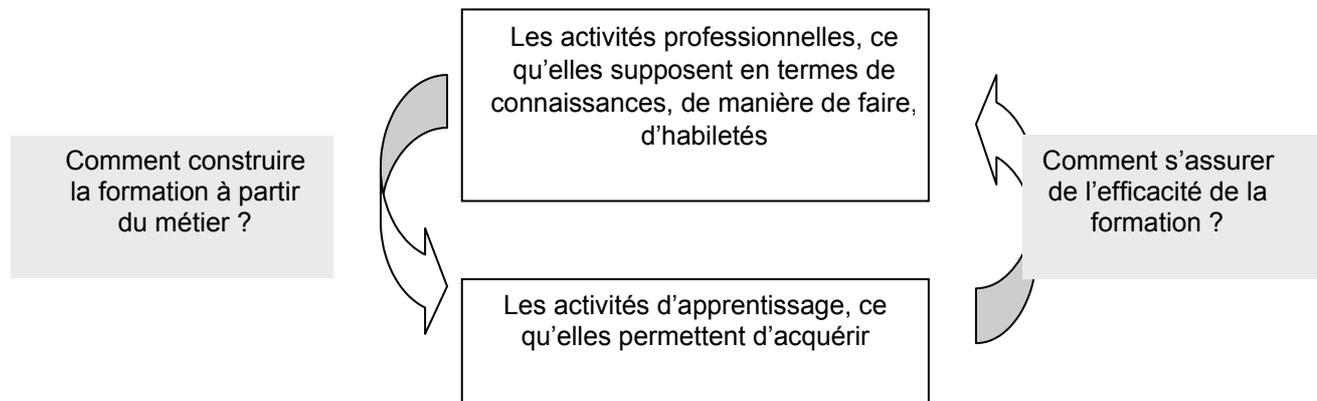
Pour réaliser ce transfert il a été jugé nécessaire de :

- Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays
- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide.
- Promouvoir une offre de formation adaptée et rénovée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.

2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour «penser la formation comme un levier de la performance économique», il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante :

« Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à :

- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins

- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »

Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation en application de l'Approche Par Compétences.

L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes

:

- Méthodologie de construction des états des lieux dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel métier
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation dans le Cadre européen des certifications professionnelles



Les productions du projet AFUE

Le projet de transfert conduira les partenaires à la production des plusieurs résultats . Tous les résultats seront accessibles gratuitement à partir du site du projet www.projetafue.eu . La liste des resultats du projet est la suivante :

No.	Titre du résultat	Codification
1	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie	1_BG_fr 1_BG_bg
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Hongrie	1_HU_fr 1_HU_hu
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Roumanie	1_RO_fr 1_RO_ro
2	Synthèse européenne des états des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation en Roumanie, Bulgarie et Hongrie	2_EU_fr 2_EU_bg 2_EU_hu 2_EU_ro
3	Etude des conditions de transférabilité du titre français d'Assistant familial à partir de l'état des lieux et du diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Annexe : Guide du transfert.	3_EU_fr 3_EU_bg 3_EU_hu 3_EU_ro
4.1	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	4.1_BG_fr 4.1_BG_bg
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	4.1_HU_fr 4.1_HU_hu
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Roumanie.	4.1_RO_fr 4.1_RO_ro
4.2	Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie.	4.2_EU_fr 4.2_EU_bg 4.2_EU_hu 4.2_EU_ro
5.1	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	5.1_BG_fr 5.1_BG_bg
	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	5.1_HU_fr 5.1_HU_hu
	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie	5.1_RO_fr 5.1_RO_ro
5.2	Synthèse européenne des Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie	5.2_EU_fr 5.2_EU_bg 5.2_EU_hu 5.2_EU_ro
6	Recueil des outils pédagogiques en Bulgarie, Hongrie, France, Roumanie pour la formation des professionnels de l'accueil familial	6_EU_fr 6_EU_bg 6_EU_hu 6_EU_ro
7	Programme européen de formation de formateurs pour le transfert des ressources et productions réalisées	7_EU_fr 7_EU_bg 7_EU_hu 7_EU_ro
8	Site internet	www.projetafue.eu
9	CD ROM „L'accueil familial en Europe”	



La méthodologie spécifique aux

Référentiels formation (référentiel de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie

4.1 Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.

Le Référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est le document qui fait véritablement le lien entre les 2 mondes, celui du travail et celui de la formation, le RC appartient aux 2 mondes. Le RC est d'abord constitué d'une liste des compétences. Ces compétences sont relatives aux tâches professionnelles. Les compétences sont dérivées des tâches professionnelles. Le référentiel de certification ainsi formalisé est en congruence avec le RAP.

Le RC a une double finalité :

- Il fait le lien entre les activités professionnelles d'une part et les activités d'apprentissage d'autre part.
- Il est l'outil au service du jury dans le cadre de la certification des compétences.

En ce qui concerne la 1^{ère} finalité, le RC est un outil au service du formateur. Toute progression pédagogique doit décomposer les savoirs en unités d'apprentissage. Ce découpage du savoir en morceaux peut conduire à un émiettement du savoir (reproche qui était fait à juste titre au courant pédagogique de la Pédagogie par Objectifs). Avec l'APC, l'apprentissage de tel savoir retrouve du sens car il sera mobilisé dans l'exercice de telle ou telle compétence laquelle se manifeste dans telle activité professionnelle. A ce titre, le RC est utilisé tout au long de la formation pour donner du sens aux apprentissages et construire des situations d'évaluation formative. L'évaluation formative est l'évaluation que conduit le formateur dans le but d'aider l'apprenant à mesurer ses acquis, à identifier ses points de progrès. L'évaluation formative se caractérise donc par sa finalité, l'aide.

En ce qui concerne la 2^{ème} finalité, le RC est un outil au service du jury qui est responsable de la certification.

Le référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est appelé à remplir deux fonctions principales :

- une fonction de médiation : le RC sert aux équipes de formateurs pour leur permettre de faire le lien en permanence entre :
- Les savoirs qui sont enseignés
- Les compétences qui se construisent progressivement avec les savoirs enseignés,
- Et les tâches professionnelles dans lesquelles seront mobilisées les compétences construites.

- Une fonction d'outil dans le processus d'évaluation des candidats qui veulent devenir des assistants familiaux.

Le RC est une liste de compétences, mais ce n'est pas seulement cela puisque le RC, comme son nom l'indique, sert de référence pour la certification. Pour cette fin, les compétences sont être complétées par le descriptif de situations dans lesquelles les candidats devront être placés lorsqu'il s'agira d'évaluer leurs compétences.

Le référentiel de certification précise les conditions dans lesquelles les compétences seront évaluées et les résultats attendus. A ce titre, il est la référence fondamentale pour l'évaluation des compétences. Toutes les épreuves qui sont construites pour que soient certifiées les compétences doivent répondre au «cahier des charges» que constitue le référentiel de certification.

La construction du référentiel de certification constitue la suite de l'élaboration du référentiel métier.

Pour construire le Référentiel de certification, la base commune de travail pour chacune des équipes de concepteurs a été le Référentiel métiers (RM) de l'assistant familial. Ces équipes ont été formées de telle sorte qu'une même méthodologie soit suivie dans les pays de transfert. Un premier travail d'identification des compétences a été initié dans chacun des pays. Le référentiel de certification a été élaboré au cours des séminaires transnationaux, le.

4.2 L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Compétences (CEC).

Les recommandations de la Commission Européenne du 23 avril 2008, stipulent «qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC».

La construction de l'offre modulaire de formation des professionnels l'accueil familial est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs de définir librement leur manière de faire.

En 2004, les états membres de l'UE, les partenaires sociaux ont souhaité créer une référence commune afin d'améliorer la transparence des certifications professionnelles. Dans cette perspective, la commission a élaboré en 2005, un cadre comportant 8 niveaux. Ce cadre a été révisé le 6 sept 2006.

Le 23 avril 2008, la commission a validé le CEC et a produit un document de recommandations :

- dès 2008, chaque pays établit une correspondance entre ses certifications et le CEC
- en 2012, toutes les certifications européennes font référence au CEC.

Les objectifs du CEC sont les suivants :

- Favoriser la mobilité de la main d'œuvre en Europe:
- le CEC permet aux apprenants de décrire plus facilement leur niveau général de compétences aux recruteurs d'autres pays.
- Il aide les employeurs à interpréter les certifications des candidats

Développer la Formation Tout au Long de la Vie :

- Le CEC permet d'associer les acquis de l'éducation formelle et du travail et dans des pays différents
- Il doit réduire les barrières entre enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels
- Il doit faciliter la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),

Le cadre repose sur les acquis de l'éducation et de la formation. Il englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans l'enseignement supérieur. Le cadre concerne aussi les certifications fournies par la Formation Initiale et par la Formation Continue.

Les 8 niveaux se concentrent sur les résultats d'apprentissage et non sur les parcours, les durées. Les acquis de l'éducation se répartissent en 3 catégories:

- Les savoirs
- Les aptitudes
- Les compétences

Définition du concept de **savoir** adoptée par la Commission : « *résultat de l'assimilation d'information grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.* » In recommandations de la commission, 23 avril 2008

Définition du concept d'aptitude adoptée par la Commission : « *capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive, créatrice) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de Matériels, d'outils et d'instruments)* »

Définition du concept de **compétence** adoptée par la Commission : « *capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en terme de prise de responsabilité et d'autonomie* »

Le CEC agit comme un méta-cadre.

4.3 Les crédits associés au CEC (ECVET).

La mise en place d'un système de crédits a été une initiative prise à Copenhague le 20 novembre 2002. Le 12 décembre 2004, 32 ministres de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que par les partenaires sociaux européens et la Commission ont signé l'accord de Maastricht, qui instaure le système ECVET comme mesure complémentaire indispensable du CEC.

Le CEC vise à assurer la transparence des qualifications professionnelles en Europe (les qualifications doivent être lisibles et comparables). Le système de crédits ECVET vise à assurer le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage (les acquis doivent être transférables d'un pays à un autre et capitalisables).

L'ECVET vise à favoriser

- La mobilité des personnes en formation
- La validation des acquis des apprentissages effectués tout au long de la vie
- La transparence des qualifications
- La confiance mutuelle et la coopération entre acteurs de la formation et de l'enseignement professionnel en Europe

Assurer le transfert d'acquis d'apprentissage dans des contextes internationaux, implique que les prestataires de formation, ou les autorités compétentes passent des accords (mémoire de partenariat) de partenariat qui identifient

- Les correspondances entre les certifications (unités et points de crédits)
- Les processus d'évaluation, de transfert et de validation des acquis d'apprentissage (unités)
- Les dispositions prises pour l'assurance qualité

Ainsi, le processus de transfert d'ECVET peut être décrit comme une transaction entre des autorités habilitées à délivrer des crédits d'apprentissage

- L'un des organismes évalue, attribue et enregistre des crédits
- L'autre organisme valide les crédits et les reconnaît en vue de la délivrer la certification

Pour faciliter le processus de transfert, ECVET est fondé sur

- La description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage
- La présentation des certifications en unités d'acquis d'apprentissage
- Les crédits sont affectés aux unités pour représenter chaque unité et situer son poids et sa valeur par rapport à la certification

Une unité est un ensemble de savoirs, aptitudes et compétences constituant la plus petite partie d'une certification pouvant faire l'objet d'une validation. Une unité peut être spécifique à une certification ou être commune à plusieurs certifications.

Pour le système ECVET, une unité doit comporter :

- Le titre général de l'unité
- La liste des savoirs, aptitudes et compétences attendues
- Les critères d'évaluation des acquis d'apprentissage correspondants.

Plusieurs critères d'attribution des ECVET peuvent être utilisés:

- L'appréciation de l'importance des contenus de chaque unité
- La durée réelle ou supposée d'un programme de formation de référence
- La charge de travail réelle ou supposée d'un apprenant dans un contexte formel d'apprentissage
- La combinaison de plusieurs de ces critères.

Les points sont affectés en 1er lieu à l'ensemble de la certification. Les points sont ensuite répartis entre les différentes unités de certification en fonction de l'importance relative de chacune d'elles dans la certification

Par convention, une qualification nécessitant, dans un contexte d'apprentissage formel, un an de formation, se verra attribuer un volume de 60 ECVET.

Chaque unité certificative permet de valider un ensemble cohérent de compétences au regard de la logique du métier. Les unités certificatives substituent à la logique du « tout ou rien » la logique de capitalisation des acquis.

Les unités certificatives (ou UC) :

- S'acquièrent par la règle de capitalisation
- Et par la règle de compensation (utilisation de coefficients)

L'affectation de coefficients aux différentes Unités Certificatives est tributaire de l'importance relative des compétences au regard du métier.

Les unités certificatives s'acquièrent, par la voie de la formation, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou par combinaison des deux voies.

Dans le cadre de la construction du dispositif de formation modulaire d'Assistant familial, la référence au Cadre Européen des Certifications professionnelles, prendra 2 aspects :

- Positionnement des modules de formations sur l'un des 8 niveaux du CEC,
- Attribution de crédits ECVET à chaque module

Le processus qui débouche sur une référence formelle au CEC présuppose :

- Que la formation soit découpée en modules
- Que chaque module soit caractérisé en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences
- Que les modalités de prise en compte des apprentissages dans un contexte non formel soient précisées
- Qu'à chaque unité soit affecté un coefficient pour mise en application de la règle de compensation.

Ce préalable étant acquis, il sera possible de :

- Attribuer un nombre de crédits ECVET à chaque unité selon le poids relatif de chaque unité
- Positionner la formation modulaire Assistant familial sur l'un des 8 niveaux du CEC.

Le Référentiel formation comprend 2 parties :

- le Référentiel de certification
- et l'Offre modulaire de formation



2EME PARTIE

**LE REFERENTIEL
DE CERTIFICATION**



Démarche employée pour construire le référentiel de certification

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

Les professionnels de l'Institut de Formation professionnelle et de formation continue de la Faculté de Développement des Ressources Humaines de l'Université de Pécs ont participé à l'élaboration de la méthodologie du programme de la formation professionnelle et au positionnement du projet. Les gestionnaires du réseau d'assistants familiaux du Centre de Protection de l'Enfance du département de Baranya étaient responsables de la précision des connaissances professionnelles.

L'élaboration du présent document a été réalisée par la collaboration et la consultation de plusieurs organisations et/ou personnes:

- L'Université de Pécs a été représentée dans l'élaboration du présent document par le maître de conférences dr. Maria HUSZ, et l'assistante, praticante Viktória TOMBOR,
- Le Centre départemental de Protection des enfants de Baranya a été représentée dans l'élaboration du présent document par la conseller spécialisé méthodologique Veronika VARGA et Éva SCHMIDTNÉ SOLYMOSI l'assistance sociale pour l'enfant et la famille
- L'École de Formation professionnelle COMENIUS a été représentée dans l'élaboration du présent document par Béla KOZMA, directeur, formateur et consultant en formation professionnelle,
- Des consultations ponctuelles ont eu lieu aussi avec l'Institut de Socialpolitique et Affaire de Travail, l'expert de protection de l'enfant, István KÁDAS.

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction du RC :

Les formateurs ayant participé à la construction du RC :

Nom prénom	Fonction	Etablissement
dr. Maria HUSZ	Conf. Dr.	Université de Pécs
Viktória TOMBOR	assistante, praticante	Université de Pécs
Veronika VARGA	conseller spécialisé méthodologique	Centre départemental de Protection des enfants de Baranya
Béla KOZMA	directeur, formateur	L'École de Formation professionnelle

		COMENIUS
Dr. LÜKŐ István	directeur d'Institut, maître de conférence	Université de Pécs
Dr. REISZ Teréz	maître de conférence	Université de Pécs
LIPPÓY Dóra	professeur technique	Université de Pécs

Les professionnels ayant participé à la construction du RC :

Nom prénom	Fonction	Etablissement
Béla KOZMA	directeur, consultant	L'École de Formation professionnelle COMENIUS
István KÁDAS	l'expert de protection de l'enfant	l'Institut de Socialpolitique et Affaire de Travail
VARGA Veronika...	conseillère spécialisée méthodologique	Centre de Protection de l'enfance du département de Baranya
et son équipe de travail SOLYMOSI Éva	conseillers d'assistance familiale	Centre de Protection de l'enfance du département de Baranya

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées (le cas échéant) :

L'École de Formation professionnelle COMENIUS
l'Institut de Socialpolitique et Affaire de Travail
Centre de Protection de l'enfance du département de Baranya
Centre de Protection de l'enfance du département de Baranya

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives aux RC:

Le calendrier des réunions de travail transnationales et qui ont eu lieu en Hongrie pour l'élaboration du présent document est présenté dans le tableau suivant :

Nature du regroupement	Lieu	Dates	Objet
Réunion transnationale	Bourgoin Jallieu, France	3-5 mai 2010	Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.
Comite de pilotage	Sofia, Bulgarie	28-29 juin 2010	Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des

			conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation.
Réunion de travail internationale	Budapest	20 décembre 2010	Evaluation, corrections de RF.
Réunion de travail internationale	Lyon, France	4-5 avril 2011	Evaluation, corrections de RF.

Calendrier des réunions de travail relatives aux RC en pays concerné:

Objet	Lieu	Date
Réunion pour préparer et répartir les rôles a l'intérieur de l'équipe des partenaires hongrois pour la mise en forme dans la grille du projet AFUE du RF pour l'assistant maternel en Hongrie présentée a la réunion de Bourgoin Jailleu	Université de Pécs	9 juin 2010
Rédaction du référentiel formation des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	Université de Pécs	27 sept - 27 nov. 2010
Elaboration du « RF/référentiel de certification des assistants familiaux	Université de Pécs	22 novembre 2010
Elaboration du RF	Université de Pécs	6 décembre 2010
Elaboration du RF	Université de Pécs	9 décembre 2010
Elaboration et traduction du RF	Université de Pécs	17 décembre 2010
Elaboration et correction du RF	Université de Pécs	10 janvier 2011
Restructuration du RF	Université de Pécs	17 janvier 2011
Finition du RF	Université de Pécs	11 février 2011



Mode opératoire de construction du référentiel de certification

2.1. Rappel du cahier des charges européen des unités certificatives.

Le Parlement européen recommande¹ aux états membres pour la mise en place du système des crédits (ECVET) le découpage des certifications nationales en unités dites « unités d'acquis d'apprentissage »².

Le cahier des charges des unités certificatives tel que décrit dans l'annexe 2 de la recommandation du Parlement est constitué des éléments suivants. Chaque caractéristique énoncée dans ce cahier des charges a été débattue et fait l'objet d'une application à la certification européenne d'AF.

Cahier des charges européen :

- Une unité est l'élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation par un nombre de points ECVET qui y est associé. Une certification comprend en principe plusieurs unités et elle est constituée de la totalité de celles-ci. Un apprenant peut, dès lors, obtenir une certification en accumulant les unités requises qu'il aura capitalisées dans différents pays et différents contextes (formels et, le cas échéant, non formels et informels), dans le respect de la législation nationale relative à la capitalisation des unités et à la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- Les unités constitutives d'une certification devraient être:
 - décrites en termes lisibles et compréhensibles quant aux savoirs, aptitudes et compétences qu'elles couvrent,
 - conçues et organisées de manière cohérente par rapport à la certification globale,
 - élaborées de manière à permettre l'évaluation et la validation judicieuses des acquis d'apprentissage qu'elles contiennent.
- Une unité peut être propre à une seule certification ou commune à plusieurs certifications. Les acquis d'apprentissage escomptés, qui constituent l'unité visée, peuvent être obtenus indépendamment du lieu ou de la manière dont ils ont été réalisés. Une unité ne peut donc être confondue avec un élément faisant partie d'un programme formel d'apprentissage ou de formation.
- Les règles et procédures servant à définir les caractéristiques des unités d'acquis d'apprentissage, et à combiner et accumuler des unités dans la perspective d'une certification donnée, sont fixées par les institutions compétentes et les partenaires associés au processus de formation conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.
- Les spécifications d'une unité devraient comprendre:

¹ In recommandation du parlement européen et du conseil établissant le système européen des crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) – 9 avril 2008

² Le vocabulaire utilisé pour ces unités dans le projet est « unité certificative ».

- le titre général de l'unité,
- le cas échéant, le titre général de la certification (ou des certifications) à laquelle l'unité se rapporte,
- la référence de la certification par rapport au niveau du CEC et, s'il y a lieu, du cadre national de certification («CNC»),
- les acquis d'apprentissage que contient l'unité,
- les procédures et critères d'évaluation de ces acquis d'apprentissage
- les points ECVET associés à l'unité,
- la durée de validité de l'unité, le cas échéant.

2.2. Composition des UC de l'AF en Hongrie

L'analyse comparative du Programme de Formation Professionnelle de Parent d'accueillant et du Titre français d'Assistant familial a conduit l'équipe d'experts hongrois qui travaille dans le projet à la conclusion que les contenus sont assez compatibles. Mais nous avons ajouté quelques contenus : UC N°.7. ; UC N°.9. selon les besoins nationaux.

A ce titre, en accord Suite a l'analyse du prorgamme ci-dessus, on été retenue 10 UC.

Comme le secteur professionnel de la Hongrie considère que la Formation Professionnelle de Parent d'accueillant existant est actuel, le transfert du titre français en Hongrie est nécessaire et opportun dans la direction du développement des programmes de formation.

En considérant tout ce qui précède – dont la base est la comparaison des formations d'assistant familial de seulement deux pays, la France et la Hongrie –, et en raison des différences importantes, seule une transfer partielle est envisageable. En outre le modèle des autres pays et les objectifs du projet suggèrent également la mise en place d'un modèle selon le système d'ECVET.

Par rapport à la situation particulière qui existe en Hongrie le transfert du titre français visent les etapes suivantes :

Ainsi, nous devrions élaborer l'accréditation d'une formation professionnelle dont la structure et la philosophie reposent sur les éléments suivants:

- Elle garde le système de compétences et de modules basé sur les activités du titre français.
- Elle souligne les similitudes avec le Registre National des Formations hongrois
- Elle intégrera la logique du système ECVET, notamment en ce qui concerne l'organisation des études par unité et la durée de la formation
- Elle respecte les étapes du procédé d'accréditation hongrois.

2.1.1. Les contenus repris partiellement. C'est le cas pour :

DC1. Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil : est similaire avec Tâches élémentaires de prise en charge de l'enfant
--

DC2. Accompagnement éducatif de l'enfant : est similaire avec Tâches relatives à l'expression des capacités de l'enfant
--

DC3. Communication professionnelle : Exercices pour le développement de la communication

2.1.2. Les nouveaux contenus qui n'existent pas dans les programmes déjà existants

- Santé mentale
- Pratique de la prise en charge de l'enfant à besoins spécifiques

Les nouveaux contenus compléteront et les aspects indiqués comme partiels et présentes plus haut.

2.3. La grille de formalisation des UC :

UC N°1 :

N°1	Compétences	Description
E1	C1, C2, C3, C4, C5	<p>Libellé de l'épreuve : Interpréter, examiner, développer les aspects psychologiques, hygiéniques et juridiques de la prise en charge adaptée au niveau de développement de l'enfant</p> <p>Durée : 2 heures</p> <p>Critères de réalisation : néant</p> <p>Temps de préparation : -néant</p> <p>Forme de l'épreuve : écrite</p> <p>Système de notation (chiffre et description): pourcentage</p> <p>•Modalités d'évaluation: L'évaluation sera centrée sur : base juridique, social, éducatif, développement des connaissances, les soins, la tolérance, l'empathie, la coopération, la patience, la responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% dispositif de test à choix multiples • 50% Réponse test tâche <p>Jury : un professionnel, un enseignant</p>

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Connaissances	Description des connaissances
1. Applique des connaissances juridiques, éthiques et de politique sociale.	<p>1.1 Donne des connaissances globales relatives au système de notions de l'Etat et du droit, de la structure de l'Etat et de ses bases constitutionnelles.</p> <p>Connaissances de base relatives au système juridique, à la hiérarchie des textes de loi, aux possibilités de jurisprudence et de leur application. Les</p>

	<p>règles des droits humains et civils : les règles relatives à la personnalité et à la protection des données</p> <p>1.2 Connaissances relatives aux systèmes de protection sociale hors collectivités locales, structure de la sécurité sociale, système de protection de santé, des régimes de retraite et des allocations familiales. Connaissances des services sociaux pour le bien-être et la protection des enfants. Connaissances des lois et règlements sociaux et de protection de l'enfance</p> <p>1.3 Applique les mesures prises pour la protection de l'enfant Interprète les droits et les obligations de l'enfant et des parents</p> <p>1.4 Interprète les problèmes du bénéficiaire en fonction des processus sociologiques, psychologiques et socio psychologiques de la société. Interprète les notions de base de la politique sociale.</p> <p>1.5 Respecte les valeurs, l'autonomie, l'identité de ceux qui le sollicitent et, en faisant prévaloir leurs intérêts, résout les dilemmes éthiques Traite les informations reçues selon les règles de confidentialité du métier. Coopère avec d'autres professionnels, respecte les limites de sa compétence professionnelle.</p> <p>Respecte les règles relatives à la forme de la prise en charge et les fait respecter</p>
<p>2. Possède des connaissances élémentaires de la société</p>	<p>2.1 Aide l'enfant à se construire selon les valeurs et les normes de la société Recherche à créer un environnement riche en stimuli adapté à l'âge et au niveau de développement de l'enfant Aide le maintien des relations de l'enfant ainsi que la création et le maintien de nouvelles relations</p> <p>2.2 S'informe des conditions familiales de l'enfant, des pratiques d'éducation au sein de la famille. Garantit un environnement calme à l'enfant qui lui assure une sécurité physique et affective</p>
<p>3. Possède des connaissances en psychologie et en pédagogie</p>	<p>3.1 Applique les techniques de développement de la connaissance de soi, de l'autodéfense et du maintien de la crédibilité professionnelle Mène une discussion de soutien, non directive</p>

	<p>3.2 Gère les conflits</p> <p>3.3 Fait participer l'enfant aux activités quotidiennes en faisant attention à ses capacités, ses besoins individuels et à son âge Contribue au développement du goût personnel de l'enfant</p> <p>3.4 Gère ses préjugés dans son travail et les incompatibilités de rôles Respecte les valeurs, l'autonomie, l'identité de ceux qui le sollicitent et, en faisant prévaloir leurs intérêts, résoudre les dilemmes éthiques</p> <p>3.5 Aide l'enfant à mettre ses capacités à son profit. Reconnaît les besoins éducatifs particuliers de l'enfant, aide à accepter les différences</p>
<p>4. Appliquer des connaissances élémentaires d'hygiène et de soins</p>	<p>4.1. Garantit un environnement calme à l'enfant qui lui assure une sécurité physique et affective</p> <p>4.2 Il tient compte des éventuelles troubles de croissances et déficiences.</p> <p>4.3 Il reconnaît les maladies d'enfance Il est capable de saisir les changements de l'état d'esprit de l'enfant, mettre au jour les problèmes Il cherche à connaître et à sauvegarder les valeurs de l'éducation familiale, à aider l'éducation dans la famille</p> <p>4.4 Il reconnaît les formes de comportements qui diffèrent de l'ordinaire Il reconnaît les maladies de l'enfant, en cas de besoin assure les premiers secours</p> <p>4.5 Assure l'accessibilité et la sécurité de l'environnement et la prévention des accidents Assure le stockage sécurisé des produits dangereux pour l'enfant</p>
<p>5. Appliquer des connaissances de soins</p>	<p>5.1 Il organise les activités quotidiennes de l'enfant, assurant les conditions adaptées pour le jeu, le sommeil, le loisir à l'air libre et le repos. Aide à construire sa culture d'hygiène</p> <p>5.2 Il assure des soins individuels adaptés à l'état et aux besoins de l'enfant</p> <p>5.3 Il applique des connaissances en matière de protection de travail, de feu et d'accident. Il applique les mesures prises pour la protection de l'enfant</p>

UC N°2 : Tâches relatives à la préparation de l'environnement familial

N°2	Compétences	Description
E2	C1, C2, C3,	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : A partir d'une situation concrète, présenter le fonctionnement du réseau des familles accueillantes, leur cadre social, institutionnel et administratif et juridique • Durée : 1 heure • Conditions de réalisation : néant • Temps de préparation : -néant • Forme de l'épreuve : orale • Système de notation: pourcentage <p>Critères d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu professionnel (50%) • l'évaluation des compétences: la capacité de décision, la flexibilité, la précision, la clarté, la courtoisie, la pensée logique, la créativité, l'inventivité et la conscience de la situation (50%) <ul style="list-style-type: none"> • Jury : 1 professionnel, 1 enseignant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Connaître et mettre en pratique le cadre juridique de fonctionnement du réseau de l'accueil familial	1.1 Informer le réseau de ses motivations pour l'activité d'accueil familial et de ses besoins spécifiques.
2. Posséder des informations sur la famille d'origine	<p>2.1 Préparer les membres de sa famille pour l'accueil de l'enfant. Participe aux réunions du réseau. S'informer de l'histoire de la vie de l'enfant. Aménage le logement pour l'accueil de l'enfant. Faire connaissance avec l'enfant, lui présenter les membres de la famille.</p> <p>2.2 Prendre conscience de sa propre motivation et attentes en relation avec le rôle de parent accueillant.</p> <p>2.3 Se préparer à gérer les conflits éventuels liés au changement dans les relations de sa famille.</p>
3 Connaître et gérer les arrières plans de deuil et de perte	3.1 Aider et gérer les perturbations liées aux changements de situations familiales (biologique vers famille d'accueil, changement de familles d'accueil)

UC N°3 (UNITE CERTIFICATIVE) : Tâches relatives à l'expression des capacités de l'enfant

N°3	Compétences	Description
E1	C1, C2,	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : Présenter le système de référence et les étapes de l'élaboration de la documentation relative au projet de développement individuel et à l'intégration ; proposer des activités de développement. • Durée : 1 heure • Conditions de réalisation : néant • Temps de préparation : -néant • Forme de l'épreuve : pratique • Système de notation: pourcentage <p>Les critères d'évaluation> Local base poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • éléments professionnels> contenu des connaissances professionnelles (50%) • l'évaluation des compétences: la capacité de décision, la flexibilité, la précision, la clarté, la courtoisie, la pensée logique, la créativité, l'inventivité et la conscience de la situation (50%) • Jury : 1 professionnel, 1 enseignant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Apprendre les techniques qui sont nécessaires à apprendre à apprendre	<p>1.1 Connaître l'histoire, les potentialités et les données de l'enfant</p> <p>1.2 Connaître les aptitudes spécifiques et remarquables de l'enfant.</p> <p>1.3 S'efforcer à réduire les manques qui viennent des données socio-culturelles. Prendre en compte les valeurs culturelles qui servent son développement mental et moral. Assurer l'éducation obligatoire de l'enfant.</p>
2. Continuer les activités de développement	<p>2.1 Fonder et développer les habitudes pour apprendre, se développer. Accompagner l'enfant dans le trajet pur aller à l'école.</p>

	<p>2.2 Gérer positivement l'écart à la moyenne dans l'attitude de l'enfant.</p> <p>2.3 Participer à la mise en ordre de la situation administrative de la famille. Aider à la réintégration dans la famille d'origine ou auprès des parents adoptifs.</p>
--	---

UC N°4: Tâches relatives à la préparation à la vie autonome

N°4	Compétences	Description
E4.	C1. C2. C3. C4	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : donner les éléments et le processus de préparation à la vie autonome, les tâches en relation avec le devenir du jeune • Durée : 1 heure • Conditions de réalisation : néant • Temps de préparation : -30 minutes • Forme de l'épreuve : orale • Système de notation: pourcentage <p>Les critères d'évaluation> Central base poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité d'identifier et d'analyser de manière adéquate les caractéristiques de l'enfant et de les associer avec les plus correspondantes modalités d'intégration dans la société; ○ la capacité d'identifier et d'interpréter les points critiques du cas pour une solution efficace du cas ; ○ la capacité d'identifier des modalités diverses par lesquelles l'enfant soit aidé à s'intégrer dans la communauté. <ul style="list-style-type: none"> • Jury : 1 professionnel, 1 enseignant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Connaître les arrières plans juridiques de services des maisons pour les jeunes adultes.	1.1 Mettre en place les conditions pour que le jeune puisse fréquenter les maisons pour jeunes adultes.
2. Aider à la préparation de la vie autonome.	<p>2.1 Enseigner à l'enfant l'utilisation des instruments et loutils de ménage.</p> <p>2.2 Enseigner à l'enfant les règles de sécurité routière</p>

<p>3. Prêter une attention particulière aux questions spéciales d'orientation vers une carrière professionnelle</p>	<p>3.1 Collaborer avec l'enfant en développant son projet en relation avec son choix de carrière professionnelle. 3.2 Collaborer avec les parents d'origine en projection des choix de carrière professionnelle et de formation moyenne et supérieure 3.3 Collaborer avec le tuteur de l'enfant quant à ses projections des choix de carrière professionnelle et de formation moyenne et supérieure. 3.4 Aider le jeune pour trouver un employ et construire une vie autonome.</p>
<p>4. Aider le développement psychologique personnel du jeune adulte</p>	<p>4.1 Donner une aide pour l'enfant dans les questions dans le choix d'une carrière professionnelle et d'un parcours de formation.</p>

UC N°5 : Tâches relatives à la tutelle

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Numéro	Compétences	Description
E5.	C1. C2.	<p>Libellé de l'épreuve : Indiquer les tâches de la tutelle à partir d'une situation donnée</p> <p>Durée : 1 heure Critères de réalisation : néant Temps de préparation : 30 minutes Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratique ...) : orale Système de notation (chiffre et description) : pourcentage Les critères d'évaluation> Central base poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • éléments professionnels> contenu des connaissances professionnelles (50%) • l'évaluation des compétences: la capacité de décision, la flexibilité, la précision, la clarté, la courtoisie, la pensée logique, la créativité, l'inventivité et la conscience de la situation (50%) <p>Jury : un professionnel et un enseignant</p>

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Collaborer avec la tutelle assure les tâches en relation avec les tutelles de l'enfant	1.1 Appliquer les décisions de la tutelle selon les signalisations de l'office de tutelle, 1.2 Représenter les intérêts de l'enfant 1.3 Participer à l'arrangement du devenir de l'enfant 1.4 Maintenir la relation entre les deux familles, accueillante et d'origine.
2. Représenter les intérêts de l'enfant, connaître les aides sociales et services existants	2.1 Utiliser les services existants pour tout le monde et ceux faisant l'objet d'une demande particulière

UC N°6 : Les tâches administratives du parent accueillant

N°6	Compétences	Description
E6.	C1.	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : Expliquer la fonction et méthodologie de préparation du livre de l'histoire de la vie, expliquer les règles de rédaction de gestion comptable et de rapport de tutelle • Durée : 1 heure • Conditions de réalisation : néant • Temps de préparation : -30 minutes • Forme de l'épreuve : orale • Système de notation: pourcentage <p>Les critères d'évaluation> Central base poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • éléments professionnels> contenu des connaissances professionnelles (50%) • l'évaluation des compétences: la précision, la clarté, la pensée logique, et la conscience de la situation (50%). A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ la capacité de structurer et de synthétiser les informations ; ○ la capacité de réaliser les documents concernant l'enfant, en surprenant les étapes de son évolution ; ○ la capacité de présenter le cas avec des détails suffisants. <ul style="list-style-type: none"> • Jury : 1 professionnel, 1 enseignant

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Documenter les activités professionnelles	1.1 Préparer et rédiger le livre d'histoire de vie de l'enfant 1.2 Conserver et classer les documents personnels et administratifs de l'enfant 1.3 Définir les tâches en relation de l'état de santé de l'enfant 1.4 Documenter le développement personnel de l'enfant 1.5 Participer à la documentation du système central d'informations 1.6 Participer à la préparation du projet de prise en charge et d'éducation de l'enfant 1.7 Gérer le soutien financier (habit et argent de poche) de l'enfant 1.8 Faire les tâches en relation avec la tutelle et la documentation 1.9 A l'occasion des événements extraordinaires, faire le nécessaire selon les règles et donner les informations pour les institutionnels

UC N°7 (UNITE CERTIFICATIVE) : Prise en charge et éducation de l'enfant en âge à besoins spécifiques

Numéro	Compétences	Description
E7.	C1. C2. C3. C4	<p>Libellé de l'épreuve : Jeu de rôle interactif autour du sujet de la prise en charge et de l'éducation d'enfant en âge à besoins spécifiques</p> <p>Durée : 1 heures</p> <p>Critères de réalisation : néant</p> <p>Temps de préparation : 30 minutes</p> <p>Forme de l'épreuve : pratique</p> <p>Système de notation (chiffre et description) : pourcentage</p> <p>Les critères d'évaluation > Central base poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu professionnel (50%) • Les renseignements demandés sur le Web • Lire et compréhension du texte professionnelle • 3ème ECDL m. Traitement de texte

		<ul style="list-style-type: none"> • 7e ECDL m. Information et communication Jury : un professionnel et un enseignant
--	--	---

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1 Il satisfait les besoins de l'enfant en bas âge (0-3 ans), il assure sa prise en charge et son éducation	<p>1.1 L'assistant familial en possession de connaissances suffisantes devient capable d'assurer une prise en charge et une éducation qui tiennent compte des besoins de l'enfant en bas âge et de ses antécédents.</p> <p>1.2 La prise en charge et l'éducation de l'enfant en bas âge se déroule sans problème, en prenant en considération les intérêts des autres membres de la famille également.</p>
2. Il connaît les spécificités relatives à la prise en charge et à l'éducation de l'enfant atteint d'une maladie chronique	<p>2.1 L'assistant familial - possédant un savoir satisfaisant - décide d'une façon cohérente de l'accueil de l'enfant. Il reçoit toutes les informations concernant la maladie, son traitement ; il peut et il veut coopérer avec les institutions de santé.</p> <p>2.2 L'assistant familial a accepté la prise en charge et l'éducation de l'enfant d'une manière compétente et est capable de solliciter les traitements et les aides disponibles ; il est capable d'aider l'enfant et son entourage à accepter la maladie.</p>
3. : Utilisation des connaissances des déficiences	3.1 L'assistant familial, après avoir acquis les connaissances nécessaires, prend en charge un enfant handicapé en connaissant parfaitement les conséquences de sa décision et il est capable de préparer son entourage.
4. : Il prend en charge et élève l'enfant handicapé	4.1 L'assistant familial, en possession des connaissances, des compétences et des capacités de coopération adéquates, est capable de prendre en charge et élever l'enfant handicapé selon les besoins personnels de l'enfant.

UC N°8 (UNITE CERTIFICATIVE) : Travail en équipe

Numéro	Compétences	Description
E8.	C1. C2. C3.	<p>Libellé de l'épreuve : Jeu de rôle interactif autour du sujet du fonctionnement du travail en équipe.</p> <p>Durée : 1 heures</p> <p>Critères de réalisation : néant</p> <p>Temps de préparation : 30 minutes</p> <p>Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratique ...) : pratique</p> <p>Système de notation (chiffre et description) : pourcentage</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'évaluation, sera noté : <ul style="list-style-type: none"> ○ la connaissance des rôles, des responsabilités et des limites d'action de chaque membre de l'équipe. ○ L'habilité de coopérer avec l'équipe pluridisciplinaire. ○ La capacité de relationner avec les membres de l'équipe dans la formulation, en commun, des objectifs, des activités, des méthodes et des délais de réalisation; ○ La capacité d'établir le plan des réunions en fonction des particularités du cas et du programme des professionnels. <p>Jury : un professionnel et un enseignant</p>

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. L'assistant familial maintien sa propre motivation et éclaire son propre rôle	<p>1.1 L'assistant familial est capable de se définir par rapport aux normes juridiques, institutionnelles et professionnelles, il accepte sa place.</p> <p>1.2 Il accepte l'ordre des valeurs et est capable de les suivre.</p> <p>1.3 Il est capable de comprendre et de mettre à jour les informations, d'avoir une bonne communication professionnelle.</p>
2. Il élabore un projet individuel pour l'enfant	<p>2.1 L'assistant familial est capable de gérer d'une manière efficace l'échange d'informations entre les professionnels.</p> <p>2.2 Il révèle la vie antérieure de l'enfant et élabore un projet d'éducation et de prise en charge individuel.</p>

	<p>2.3 Il crée une coopération actualisée et mutuelle avec les professionnels désignés.</p> <p>2.4 Il fait attention à ce que les relations de l'enfant avec sa famille biologique ne s'arrêtent pas.</p>
3. Il soutient la coopération et la coordination	<p>3.1 Il a des connaissances précises du travail des institutions partenaires, il connaît leurs coordonnées.</p> <p>3.2 L'assistant familial mène une communication efficace.</p> <p>3.3 L'assistant familial se fait accepter comme professionnel compétent.</p> <p>3.4 Il assure que les projets de prise en charge individualisés deviennent des documentations réalisées par des professionnels coopérant dans la vie de l'enfant et qui prennent en compte les besoins individuels de l'enfant.</p>

UC N°9 (UNITE CERTIFICATIVE) : Soutien psychologique et assurance de qualité

Numéro	Compétences	Description
E9.	C1. C2. C3.	<p>Libellé de l'épreuve : énumérez les outils de l'assurance de qualité et développez-en deux !</p> <p>Durée : 1 heures</p> <p>Critères de réalisation : néant</p> <p>Temps de préparation : 30 minutes</p> <p>Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratique ...) : pratique</p> <p>Système de notation (chiffre et description) : pourcentage</p> <p>Les critères d'évaluation> selon la file des tâches assemblés sur place, approuvé par la chambre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu professionnelle (50%) • Une utilisation professionnelle des termes de la santé mentale (25%) • Présentation de certains types de assurance de la qualité (25%) <p>Jury : un professionnel et un enseignant</p>

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Connaissances théoriques et pratiques d'hygiène mentale et de communication	<p>1.1 Les assistants familiaux sont soucieux de la santé mentale, ils reconnaissent ses effets sur la santé corporelle.</p> <p>1.2 Ils savent et ils osent demander de l'aide.</p> <p>1.3 Ils apprennent des exercices avec lesquels ils peuvent diminuer le stress et gérer les conflits quotidiens aussi bien dans leur propre cas ou dans le cas de leur famille que dans le cas de l'enfant.</p>
2. Théorie et pratique du développement de la personnalité	<p>2.1 Les assistants familiaux reconnaissent l'importance de la personnalité dans leur travail quotidien.</p> <p>2.2 Il considère important la protection de la personnalité et voit l'importance de la protection psychologique.</p> <p>2.3 Il est soucieux de sa propre santé mentale et de celle de sa famille, il est ouvert à accepter de l'aide psychologique.</p>
3. Connaissance de la supervision et d'autres formations, professionnelles ou continues, leur utilité	<p>3.1 L'assistant familial se définit comme un partenaire professionnel, il est capable de faire la différence entre son soi personnel et son soi professionnel.</p> <p>3.2 Il est conscient de ses possibilités, de ses tâches et de son rôle au sein de l'équipe professionnelle.</p> <p>3.3 Il est capable de traiter efficacement les informations reçues lors des études de cas, il peut lui-même fournir des informations utiles aux autres membres de l'équipe.</p> <p>3.4 Il travaille en respectant l'éthique de la profession, et responsabilise les membres de sa famille.</p> <p>3.5 Il profite de la possibilité de supervision d'une manière compétente.</p>

UC N° 10: Communication interpersonnelle

N°9	Compétences	Description
E10	C1, C2, C3, C4	<ul style="list-style-type: none"> • Libellé de l'épreuve : À partir d'une situation concrète proposée par la commission d'examen (formulaire inclus ou annexé au formulaire d'examen), on demande au candidat une application ou un jeu de rôle. • Durée : 1h • Conditions de réalisation : Espace adéquat aux situations évaluées, « le partenaire » pour le jeu de rôle, matériaux spécifiques

	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de préparation : 1/2 heure • Forme de l'épreuve (écrite, orale, pratiques, ...) : Pratique • Système de notation (chiffré, littéral) : pourcentage • A l'évaluation on suivra: <ul style="list-style-type: none"> ○ l'habileté de communiquer efficacement avec l'enfant, en respectant ses particularités ; ○ la capacité de créer des situations où l'enfant puisse s'exprimer ou puisse dépasser les déficiences de communication ; ○ l'habileté de décoder correctement l'information transmise par l'enfant ; ○ l'habileté d'utiliser des techniques et des méthodes variées pour communiquer avec l'enfant ; ○ la capacité de distinguer les graves déficiences de communication et de demander l'appui pour les dépasser. • Jury : 3 membres, dont minimum 2 de l'extérieur du centre de formation qui a organisé la formation
--	---

LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :

Compétences	Indicateurs de compétences
1. Etre capable d'identifier une forme de communication adéquate à l'âge du bénéficiaire	1.1. Identifie/évalue le stade de développement de l'enfant, du point de vue des habiletés de communication. 1.2. L'identification implique tant les habiletés de communication verbales que celles non verbales. 1.3. L'identification se réalise objectivement, dans un milieu qui stimule les habiletés de communication de l'enfant.
2. Etre capable d'utiliser une forme de communication adéquate	2.1. Le langage utilisé est en concordance avec les habiletés de communication identifiées de l'enfant. 2.2. Le langage utilisé respecte, dans la mesure du possible, le spécifique du milieu d'où provient l'enfant. 2.3. Le langage utilisé dans la communication avec l'enfant est adéquat à son développement physique et socio-éducatif.
3. Etre capable d'identifier les déficiences de communication	3.1. Utilise des modalités diverses de stimulation de l'enfant pour l'identification de ses éventuelles déficiences de communication. 3.2. Ces déficiences sont établies tant dans la base des propres observations

	<p>que par la collaboration avec les membres de l'équipe de spécialistes.</p> <p>3.3. Les déficiences de communication sont correctement établies suite à l'analyse des informations, en vue du soulignement des particularités de chaque cas.</p>
4. Etre capable de poursuivre la correction des déficiences de communication	<p>4.1. Utilise les propres connaissances et habiletés dans la solution des déficiences de communication identifiées.</p> <p>4.2. Saisit le responsable de cas dans les situations où l'appui d'un spécialiste est nécessaire pour dépasser les déficiences identifiées.</p> <p>4.3. Les solutions de correction des déficiences sont reformulées, le cas échéant, en fonction des nouveaux éléments apparus dans le processus de communication avec l'enfant.</p>
5. Gestion de conflits, création de consensus, assertivité.	<p>5.1. Utilise les techniques de connaissance de soi-même.</p> <p>5.2. Création de consensus.</p> <p>5.3. Communication assertive.</p> <p>5.4. Elargie continuellement ses méthodes de gestion de conflits.</p>



Acceptation des unités certificatives

des pays concernés

3.1. le comité d'évaluation

Composition du comité d'évaluation : suivant la réglementation juridique, président choisi d'après une liste de professionnels

Certification du jury : non

Fonctionnement du jury : le représentant d'une chambre ou d'une collectivité professionnelle contrôle les critères de l'examen pratique Les sujets écrits sont envoyés par un centre, ainsi que les sujets oraux qui sont assurés par le NSZFI / NIVE. 2 fois par an en formation continue, en préparation individuelle - à la demande.

3.2. Les règles du jugement

(Choisissez quelles sont les règles pour juger les unités certificatives :

Est-il possible de faire valider des parties d'examen? Oui.

Y a-t-il des critères éliminatoires? Antécédent dans son casier judiciaire, préalablement non accepté comme assistant familial, pas de formation de préparation à la décision (60h)

Y a-t-il une règle de compensation? (si oui, il faut préciser les coefficients) Oui.

Connaissances professionnelles et compétences méthodologiques.

Quel est le délai de validité des unités certificatives en cas de validation partielle ? etc.) Jusqu'à la date de la modification des critères d'admission.



Qualification d'assistant familial et CEC

E1. Référence à la CEC et à ses objectifs

E2. Positionnement de l'assistant familial dans le CEC

Indiquer quelle démarche il suit

Choix du niveau et attestation

E3. Positionnement de l'assistant familial dans le cadre national - OKKR – où toutes les professions sont classées. Standard ISCED, code de niveau 3

Indiquer quelle démarche il suit

Choix du niveau et attestation formation de 60 heures

E4. Obtention de l'ECVET

Choix de nombre de crédits pour la formation en Hongrie le système de crédit pour les formations professionnelles n'est pas encore élaboré.

Division de l'ECVET selon les unités certificative: non

Attestations non

E5. Complément à la certification (joindre descriptif) Europass.



3EME PARTIE

**L'OFFRE DE
FORMATION
MODULAIRE**



Démarche employée pour construire

l'offre modulaire de formation

1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

Les professionnels de l'Institut de Formation professionnelle et de formation continue de la Faculté de Développement des Ressources Humaines de l'Université de Pécs ont participé à l'élaboration de la méthodologie du programme de la formation professionnelle et au positionnement du projet. Les gestionnaires du réseau d'assistants familiaux du Centre de Protection de l'Enfance du département de Baranya étaient responsables de la précision des connaissances professionnelles.

L'élaboration du présent document a été réalisée par la collaboration et la consultation de plusieurs organisations et/ou personnes:

- L'Université de Pécs a été représentée dans l'élaboration du présent document par le maître de conférences dr. Maria HUSZ, Dr. István LÜKŐ, directeur d'institut, maître de conférence
- Dóra LIPPÓY, enseignante technique,
- et l'assistante, pratiquante Viktória TOMBOR,
- Le Centre départemental de Protection des enfants de Baranya a été représentée dans l'élaboration du présent document par la conseiller spécialisé méthodologique Veronika VARGA et Éva SCHMIDTNÉ SOLYMOSI l'assistance sociale pour l'enfant et la famille
- L'École de Formation professionnelle COMENIUS a été représentée dans l'élaboration du présent document par Béla KOZMA, directeur, formateur et consultant en formation professionnelle,
- Des consultations ponctuelles ont eu lieu aussi avec l'Institut de Socialpolitique et Affaire de Travail, l'expert de protection de l'enfant, István KÁDAS.

1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction de l'offre modulaire :

Les formateurs ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

Nom prénom	Fonction	Etablissement
dr. Maria HUSZ	maître de conférence	Université de Pécs
Dr. Lükő István...	directeur d'institut, maître de conférence	PTE FEEK
Tombor Viktória	attachée d'enseignement	PTE FEEK

Lippóy Dóra	professeur professionnelle	PTE FEEK
Dr. Kozma Béla	directeur	Institut de Formation Professionnelle Comenius

Les professionnels ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

Nom prénom	Fonction	Etablissement
Varga Veronika...	conseillère en méthodologie	Centre de protection de l'enfance du département de Baranya
et son équipe de travail Solymosi Éva	conseillère d'assistant familial	Centre de protection de l'enfance du département de Baranya

1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées:

Direction Service Aide des Famille et des Enfants de Pécs

1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail transnationales relatives à l'offre modulaire:

Le calendrier des réunions de travail transnationales et qui ont eu lieu en Hongrie pour l'élaboration du présent document est présenté dans le tableau suivant :

Nature du regroupement	Lieu	Dates	Objet
Réunion transnationale	Bourgoin Jallieu, France	3-5 mai 2010	Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.
Comite de pilotage	Sofia, Bulgarie	28-29 juin 2010	Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers.

			Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation.
Réunion de travail internationale	Budapest	20 décembre 2010	Evaluation du Greta Vivarais Provence, corrections, modifications. Travail bilatéral entre rédacteurs et tuteurs.

Calendrier des réunions de travail relatives à l'offre modulaire en Hongrie:

Objet	Lieu	Date
Réunion pour préparer et répartir les rôles a l'intérieur de l'équipe des partenaires hongrois pour la mise en forme dans la grille du projet AFUE de l'offre modulaire pour l'assistant maternel en Hongrie présentée a la réunion de Bourgoin Jailleu	Pécs	9 juin 2010
Rédaction de l'offre modulaire des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	Pécs	27 sept - 27 nov. 2010
Discussion sur « RF/élaboration du référentiel de certification des assistants familiaux	Pécs	27 octobre 2010
Elaboration du « RF/référentiel de certification des assistants familiaux	Pécs	22 novembre 2010
Elaboration du RF	Pécs	6 décembre 2010
Elaboration du RF	Pécs	9 décembre 2010
Elaboration et traduction du RF	Pécs	17 décembre 2010
Elaboration et correction du RF	Pécs	10 janvier 2011
Restructuration du RF	Pécs	17 janvier 2011
Finition du RF	Pécs	11 février 2011



Mode opératoire de construction de

l'offre modulaire

2.1. Définition d'un module.

Regroupement de plusieurs enseignements et types d'enseignements en fonction de la discipline ou d'un thème commun et possédant des objectifs de formation formant un ensemble cohérent.

Un programme à structure modulaire est composé d'éléments distincts les uns des autres en terme d'organisation pédagogique.

Ne pas confondre unité certificative et module : les UC structurent le diplôme (ce sont des composantes, de la certification), les modules structurent la progression des apprentissages (ce sont des composantes du parcours de formation).

2.2. Détermination des modules

Combien de modules : 10 modules

Pour quelles raisons selon des besoins

3

Présentation de l'offre modulaire de formation pour la Hongrie

Grille de présentation de l'offre modulaire

UF1						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A1.	UC 1	M.1.1	Tâches élémentaires de prise en charge de l'enfant	35	3	2
UF2						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A2.	UC 2	M.2.1	Tâches relatives à la préparation du milieu familial	25	3	1
UF3						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A3.	UC 3	M3.1	Tâches relatives à l'expression des capacités de l'enfant	30	3	2
UF4						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A4.	UC 4	M.4.1	Tâches relatives à la préparation à la vie autonome	30	3	1
UF5						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET

A5	UC 5	M.5.1	Tâches relatives à la tutelle	25	3	1
UF6						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A6.	UC 6	M.6.1	Les tâches de documentation de l'assistant familial	25	3	2
UF7						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A7.	UC 7	M.7.1	Pratique de la prise en charge de l'enfant à besoins spécifiques	40	3	2
UF8						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A8.	UC 8	M.8.1	Travail en équipe	30	3	1
UF9						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A9	UC 9	M.9.1	Soutien psychologique et assurance de qualité	30	3	2
UF10						
RM	UC	Code module	Libellé du module	Durée	Niveau CEC	Nombre crédits ECVET
A10	UC 10	M.10.1	Communication interpersonnelle	30	3	2

Somme : 300 heures



Grille de présentation du module

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 1.1</p> <p>Libellé du module :</p> <p>Taches élémentaires de prise en charge de l'enfant</p>	<p>Description du module :</p> <p>L'objectif du module est que ceux qui participent à la formation acquièrent des connaissances sur la réglementation juridique concernant l'éducation de l'enfant, sur la politique sociale relative à la protection de l'enfance, ainsi que sur les qualités et les attitudes socioculturelles de la société. De plus, dans le cadre de ce module, le participant connaîtra les paradigmes fondamentaux de l'éducation, et les étapes psychologiques du développement de l'individu.</p>
<p>Les objectifs du module</p>	<p>Savoir (connaissances théoriques)</p> <p>Réglementation juridique relative à la protection de l'enfance, politique sociale, sous-cultures, les paradigmes dans l'éducation, psychologie du développement, sociologie</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <p>Gérer ses préjugés dans son travail et les incompatibilités de rôles</p> <p>Coopérer avec d'autres professionnels, respecter les limites de sa compétence professionnelle</p> <p>Appliquer les techniques de développement de la connaissance de soi, de l'autodéfense et du maintien de la crédibilité professionnelle</p> <p>Mener une discussion de soutien, non directive</p> <p>Analyser les conflits, appliquer les différentes méthodes de gestion de conflits</p> <p>Analyser les problèmes du bénéficiaire en fonction des processus sociologiques, psychologiques et socio psychologiques de la société</p> <p>Interpréter les notions de base, les corrélations fondamentales de la politique sociale</p> <p>Interprète les droits et les obligations de l'enfant et des parents</p> <p>Il applique les mesures prises pour la protection de l'enfant</p> <p>S'informer des conditions familiales de l'enfant, des pratiques d'éducation au sein de la famille</p> <p>Assurer des soins individuels adaptés à l'état et aux besoins de l'enfant</p> <p>Organiser les activités quotidiennes de l'enfant, assurant les conditions adaptées pour le jeu, le sommeil, le loisir à l'air libre et le repos.</p> <p>Faire participer l'enfant aux activités quotidiennes en faisant attention à ses capacités, ses besoins individuels et à son âge</p> <p>Aider à construire sa culture d'hygiène</p>

	<p>Aider l'enfant à se construire selon les valeurs et les normes de la société</p> <p>Contribue au développement du goût personnel de l'enfant</p> <p>Rechercher à créer un environnement riche en stimuli adapté à l'âge et au niveau de développement de l'enfant</p> <p>Assurer l'accessibilité et la sécurité de l'environnement et la prévention des accidents</p> <p>Assurer le stockage sécurisé des produits dangereux pour l'enfant</p> <p>Aider le maintien des relations de l'enfant ainsi que la création et le maintien de nouvelles relations</p> <p>Reconnaître les formes de comportements qui diffèrent de l'ordinaire</p> <p>Respecter les règles relatives à la forme de la prise en charge et les faire respecter</p> <p>Compétences (aptitudes)</p> <p>Prise de responsabilité</p> <p>Patience</p> <p>Empathie</p> <p>Serviabilité</p> <p>capacité de ressentiment</p> <p>prévoyance</p>
Contenu	<p>Connaissances de base de droit et de protection des données</p> <p>Réglementation nationale et internationale des droits de l'enfant</p> <p>Réglementation juridique de la protection de l'enfance</p> <p>Connaissances de base du droit de la famille</p> <p>Responsabilité pénale des enfants et des mineurs</p> <p>Réglementation juridique de l'enseignement public</p> <p>Réglementation juridique des prestations sociales et de la sécurité sociale</p> <p>Réglementation relative aux soins de santé</p> <p>La structure et les institutions de l'administration publique</p> <p>Bases sociopolitiques</p> <p>Intervention de l'Etat, ses idéologies et ses intérêts</p> <p>Soins et mesures en vue de l'égalité des chances des enfants</p> <p>Les règles éthiques et les dilemmes de la profession</p> <p>Les règles éthiques de la coopération professionnelle</p> <p>Rôles et conflits de rôles au sein de la famille, cycles de vie familiaux</p> <p>Besoins humains</p> <p>Notions du mode de vie, de la culture, particularités des minorités ethniques</p> <p>Caractéristiques de la famille comme structure de soutien et comme source de problèmes</p> <p>Les sources de la connaissance de soi</p> <p>Connaissances de base de psychologie du développement</p> <p>Les étapes du développement psychologique selon l'âge</p> <p>L'importance de l'attachement et du sentiment de sécurité</p> <p>Le processus et les lieux de socialisation</p>

	<p>Les raisons de la formation des préjugés et les caractéristiques de leur fonctionnement</p> <p>La notion du rôle et ses caractéristiques</p> <p>Les corrélations de la formation de l'identité sociale</p> <p>Les corrélations psychologiques du soutien</p> <p>Les bases psychologiques de l'influence éducative</p> <p>Styles et attitudes éducatifs</p> <p>Les corrélations du rôle d'éducateur/assistant</p> <p>Symptômes d'un développement anormal</p> <p>Les maladies d'enfant les plus fréquentes et leur symptômes</p> <p>Premiers secours</p> <p>Les symptômes signalant un état anormal, pathologique</p> <p>Les techniques et méthodes d'atténuation des symptômes à l'enfance</p> <p>Les règles de l'utilisation et du stockage des médicaments</p> <p>Vaccins et leurs effets secondaires</p> <p>Les règles et les techniques d'accessibilité et de prévention d'accident</p> <p>L'objectif, les tâches et les publics cibles de la prise en charge</p> <p>La prise en charge comme un moyen d'éducation</p> <p>Les méthodes et les règles des soins corporels</p> <p>L'aide au développement psychologique</p> <p>Développement des relations des enfants</p> <p>- Questions de santé relatives à l'enfance et à l'adolescence</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ les maladies les plus fréquentes à la petite enfance ☞ vaccins ☞ allergies ☞ maladies dues aux parasites <p>- maladies sexuellement transmissible...</p>
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	35 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	2
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 2.1</p> <p>Libellé du module : Tâches relatives à la préparation de l'environnement familial</p>	<p>Description du module :</p> <p>L'objectif du module est de faire connaître aux participants les bases théoriques de la gestion de certaines situations réelles. Ils acquièrent des connaissances concrètes du rôle de l'assistant familial et auront un aperçu du quotidien des assistants familiaux.</p>
<p>Les objectifs du module</p>	<p>Savoir (connaissances théoriques)</p> <p>L'assistant familial et les situations réelles rencontrées. Motivation, éducation, sociologie</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <p>Concrétiser ses propres motivations relatives aux activités d'assistant familial, identifier ses propres besoins Préparer les membres de sa famille à l'arrivée de l'enfant accueilli Se préparer à la gestion d'éventuels conflits dus au changement des relations dans la famille Lors de la réunion de placement, il acquiert des connaissances relatives à l'histoire de vie de l'enfant Il fait connaissance de l'enfant et le présente aux membres de la famille d'accueil Aide à gérer la perte due à la séparation de la famille biologique ou du lieu de prise en charge précédent Assure les conditions matériels de l'accueil de l'enfant</p> <p>Compétences (aptitudes)</p> <p>Dessein à main libre Compétence de base de calcul Sens de la quantité Utilisation de jeux d'enfants capacité de ressentiment Capacité d'empathie Patience Utilisation de papier, de fils, de textiles, de crayons à couleurs (outils de décoration)</p>
<p>Contenu</p>	<p>Préparation à l'activité d'assistant familial</p> <p>La complexité des facteurs (sociaux, médicaux, psychologiques, psychopathologiques etc.) à prendre en compte et leur effet sur la séparation de l'enfant de sa famille, les raisons et les conséquences de la séparation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ symptômes de la vie sans parents formes diverses et contradictoires ➤ incapacité parentale – parents incompétents ➤ agression <ul style="list-style-type: none"> ☞ Signes et signaux précurseurs ☞ Quoi faire? qui intervient? <p>Processus de l'accueil familial</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les différentes tâches de l'accueil <ul style="list-style-type: none"> ☞ dimension affective ☞ Dimension éducative ☞ Dimension thérapeutique

	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Dimension partenariale (travail d'équipe – famille) - Les différents membres de la famille d'accueil : lieu et rôle par rapport à l'enfant accueilli, les effets de la prise en charge ☞ Différenciation entre les tâches parentales et celles de l'assistant familial : Similitudes qui cachent les différences primordiales <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité et limites de l'assistant familial • Le rôle du « soutien » chez l'adolescent qui crée sa propre personnalité ☞ spécificité de la relation des parents et de parent-enfant du point de vue de la relation parent d'accueil-enfant ☞ accueillir l'enfant de l'autre, c'est-à-dire reconnaître et s'adapter aux différences ☞ défis et retours sur la vie familiale ☞ vivre avec les enfants de la famille d'accueil (relations, complicité, jalousie, rivalité, identification etc.) ➤ L'enfant entre deux familles: <ul style="list-style-type: none"> ☞ enfant accueilli : différences entre les exigences et les valeurs sociales, culturelles, familiales et individuelles en vue de la famille d'accueil ☞ créer le "moi" avec deux relations : prendre en compte le double attachement ☞ faire attention à ce que l'enfant fasse toujours partie de sa famille et qu'il s'intègre dans sa famille d'accueil ☞ intégrer le temps de l'accueil dans l'histoire de vie de l'enfant <p>Accompagner l'enfant qui vit dans une famille d'accueil Problèmes relatifs à son développement psychiques et à ses relations avec les parents (souffrance, partage, honnêteté, appartenance et identité)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ relations néfastes, soumission à un parent séducteur, à un parent persécuteur ➤ Le temps de l'idylle ➤ Le temps de la déception, la parution de la violence ➤ Déchirement et fin du placement ➤ lien affectif et distance nécessaire - désir de réparation ➤ L'effet thérapeutique du placement <p>Aider l'enfant à penser à ses parents faibles (cf : M. Berger)</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ maintien de la place réelle et/ou symbolique des parents ☞ la notion de la séparation - idéalisation du parent non satisfaisant (cf : M. Berger) ☞ référence aux parents et/ou partage des éléments de la vie quotidienne avec eux <p>Intentions et motivations individuelles Contradictions et dilemmes personnelles Relations interpersonnelles et leur évolution</p>
--	---

	<p>Les conflits relevant du rôle de parent d'accueil Sa propre famille et la différence de l'enfant accueilli Gestion de la perte, du deuil Efficacité personnelle et les compétences du parent d'accueil Attachement, séparation et le processus de l'évolution de la personnalité - troubles relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ séparation pendant la période de la maturation psychologique <ul style="list-style-type: none"> ☞ mise en place des premières relations : attachement - séparation - formation de l'identité ☞ relation mère-enfant ☞ la place du père ou des troisièmes personnes ☞ différenciation des rôles du père et de la mère ➤ manques affectifs <ul style="list-style-type: none"> ☞ les raisons d'une relation et sa fin ☞ les conséquences des lacunes lors de différentes périodes de la vie
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	25 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	1
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

CODE MODULE : M 3.1 Libellé du module : Tâches relatives à l'expression des capacités de l'enfant	Description du module : L'objectif du module est que les participants acquièrent des connaissances des étapes du développement physique et psychologique de l'enfant et qu'ils aient un aperçu de l'accompagnement du développement du talent et de l'éventuelle récréation. Lors du module, un accent est mis sur le jeu comme élément du développement de compétences et de l'éducation
Les objectifs du module	<p>Savoir (connaissances théoriques) Jeux, prise en charge de talent, récréation, connaissances physiques et psychologiques</p> <p>Compétences (connaissances pratiques) Connaître les capacités, les compétences de l'enfant Créer les bases et développer les habitudes et les exigences de l'enfant à apprendre, à acquérir une culture générale Assurer la participation de l'enfant à l'enseignement obligatoire Suivre la progression scolaire de l'enfant Assurer à l'enfant un soutien professionnel Tient à réduire les désavantages socioculturels et</p>

	<p>circonstanciels. Connaître les besoins particuliers et spécifiques de l'enfant Se charge de l'accessibilité des valeurs culturelles en vue du développement intellectuel et moral Aide au retour de l'enfant dans sa famille biologique ou dans la famille d'accueil Compétences (aptitudes) Capacité de coopération Esprit d'équipe Utilisation de jeux d'enfants Créativité Concentration</p>
Contenu	<p>Les capacités de l'enfant Psychologie due à sa situation de vie spéciale Enfants à besoins particuliers et spéciaux Les normes et les habitudes propres à l'enfant Le rôle du jeu et de l'apprentissage dans le développement de la personnalité - Les étapes du développement de l'enfant (d'un point de vue physique, psychique et relationnel, affectif et sexuel etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement psychomoteur et affectif ☞ l'enfant et la découverte de son corps ☞ illustration du corps ☞ qu'est-ce que c'est la sensibilité? (comment elle se développe chez l'enfant, la notion de la sécurité de base et premières interactions) ☞ vie psychique de l'enfant et du petit enfant et les différentes étapes du développement psychologique et affectif ☞ les différentes étapes, l'acquisition du contrôle sphinctérien (l'importance de la maturité neuropsychologique et psychologique concernant l'acquisition du contrôle sphinctérien par l'éducation, le rôle des parents dans l'acquisition de la propreté, sa place dans une structure sociale, familiale et affective ☞ La période et la place du complexe d'Oedipe dans le développement de la personnalité ☞ sexualité et différence des sexes (différentes étapes de développement : connaissance des organes génitales, connaissance de la différence entre les sexes, l'origine de la vie, question de la maternité (en référence aux étapes de développement psychologique, affectif), curiosité sexuelle, donner un sens au comportement de l'enfant vis-à-vis de la sexualité, réflexion sur les représentations sociales et culturelles de la sexualité ☞ le langage (le langage dans le développement et la formation de la personnalité, évolution du langage, intelligence verbale avant l'apparition du langage), l'importance du contexte familial, social et culturel dans l'acquisition du langage, éléments linguistiques verbaux et non-verbaux, troubles langagiers (développement

	<p>tardif du langage, problèmes de formation des sons, dysphasie, aphasie etc.)</p> <p>➤ Développement social</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ quelques étapes en fonction de l'âge de l'enfant : évolution de différentes relations (enfant/parent - enfant/d'autres adultes - enfant/d'autres enfants) <p>➤ Développement intellectuel de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ qu'est-ce que l'intelligence? l'approche multidisciplinaire de l'intelligence ☞ comment elle se forme chez l'enfant? ☞ quels sont les obstacles de développement : ☞ comment peut-on soutenir l'attention envers la connaissance et la compréhension? ☞ comment me comporter lors de l'échec scolaire de l'enfant accueilli? ☞ retard intellectuel, enfant précoce : mieux comprendre et faire attention à l'"autre" enfant <p>➤ Présentation de la théorie d'Emmi Pickler</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ bouger librement <ul style="list-style-type: none"> ☞ relations entre l'éveil sensoriel et l'éveil intellectuel ☞ le rôle des jeux et des jouets dans le développement de l'enfant ☞ Aide à créer les conditions nécessaires à l'éveil de l'enfant ☞ Facteurs ralentissant l'éveil ☞ Activités ludiques, jeux et loisirs : peinture, lecture, comptines, activités motrices
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	30 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	2
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

<p>CODE MODULE : M 4.1 Libellé du module : Tâches relatives à la préparation à la vie autonome</p>	<p>Description du module : L'objectif du module est de préparer les participants de la formation au départ de l'enfant de la famille. Il vise à faire connaître des méthodes, des comportements qui pourront aider aussi bien les participants de la formation que l'enfant dans la gestion des situations de vie à venir Il vise entre autres à apprendre aux participants de transmettre à l'enfant des techniques autonomes et exemplaires de gestion de vie aussi bien du point de vue de gestion de temps que de la gestion du stress et dans d'autres domaines</p>
Les objectifs du module	Savoir (connaissances théoriques) Techniques de gestion de vie, éducation, gestion de conflits

	<p>Compétences (connaissances pratiques) Apprendre à l'enfant l'utilisation des appareils et des outils ménagers Apprendre à l'enfant les règles de la circulation en sécurité Aider l'enfant dans son orientation professionnelle et le choix de ses études Coopérer avec l'enfant pour mettre au jour ses idées d'orientation professionnelle Coopérer avec les parents biologiques dans la planification des études de l'enfant en vue de son orientation professionnelle Coopérer avec le tuteur de l'enfant dans la planification de ses études en vue de son orientation professionnelle, de son chemin de vie Préparer et en cas de besoin assurer la prise en charge du jeune devenant adulte Soutenir le jeune dans ses débuts professionnels, à créer son train de vie autonome</p> <p>Compétences (aptitudes) Manière de pensée logique Responsabilité Patience Réflexion systémique bonne capacité de communication</p>
Contenu	L'importance éducative du travail et du partage des tâches au sein de la famille Préparation à l'autonomie Critères de l'orientation professionnelle et du choix de métier Création des chances, possibilités de soutien à commencer une vie autonome
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	30 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	1
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

CODE MODULE : M5.1 Libellé du module : Tâches relatives à la tutelle	Description du module : L'objectif du module est que le participant de la formation s'approprié des connaissances relatives au système institutionnel de la tutelle, au système de la réglementation juridique et aux corrélations entre eux. La connaissance des droits de l'enfant a une place primordiale dans ce module.
Les objectifs du module	Savoir (connaissances théoriques) Administration, connaissances juridiques, réseaux du système d'assistant familial

	<p>Compétences (connaissances pratiques) Aider le maintien de la relation entre l'enfant et la famille biologique Participer à la régularisation de la vie de l'enfant Après désignation de l'autorité de la tutelle assurer les tâches relatives à la tutelle de l'enfant Représenter les intérêts de l'enfant Connaître les différents aides et services qui reviennent de droit à l'enfant et qui peuvent lui être fournis</p> <p>Compétences (aptitudes) comportement assertif Responsabilité recherche de consentement Empathie motivation</p>
Contenu	Réglementation juridique du maintien des relations Droit de garde des parents, représentation juridique Tutelle et gestion du patrimoine Obligation d'information et de rapport lors de la tutelle Les droits de l'enfant sous tutelle Contexte juridique et réglementaire : droit de la famille, droit de l'enfant, droit de la protection de l'enfance - Cadre institutionnel et administratif de l'éducation de l'enfant accueilli - Développement historique de l'accueil permanent et ses apports spécifiques dans les mesures juridiques relatives à l'aide aux familles, dans la protection juridique et administrative de l'enfant - Institutions parallèles à la protection de l'enfance - La place de l'accueil familial dans la protection de l'enfance française, les différentes institutions parallèles à la protection de l'enfance - Le statut des assistants familiaux
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	25 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	1
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 6.1</p> <p>Libellé du module : Les tâches de documentation de l'assistant familial</p>	<p>Description du module :</p> <p>L'objectif du module est que le participant de la formation soit capable de créer - d'une manière compréhensible - le projet d'éducation le plus favorable pour l'enfant. Lors du module les participants de la formation s'approprient les tâches de l'assistant familial, nécessaires à la documentation.</p>
<p>Les objectifs du module</p>	<p>Savoir (connaissances théoriques) Administration, connaissance de gestion</p> <p>Compétences (connaissances pratiques) Préparer et tenir le livre de l'histoire de vie de l'enfant Participer à la gestion du système de documentation intitulée „Pour la protection des enfants” Enregistrer les données relatives à l'état de santé de l'enfant Documenter le développement individuel de l'enfant Participer à l'élaboration du projet d'éducation et de prise en charge de l'enfant Tenir le registre des prestations individuelles de l'enfant (habits, argent de poche etc.) Garder et classer les documents officiels de l'enfant Assurer les tâches de documentation et de rapport relatives à la tutelle Il gère les événements particuliers et satisfait à ses obligations de les signaler</p> <p>Compétences (aptitudes) Connaissances de base en informatique Production écrite d'un texte quotidien Compétence d'expression orale Compréhension d'un texte professionnel après une lecture orale Production écrite d'un texte professionnel, rédaction à l'écrit Précision Ponctualité Capacité de coopération</p>
<p>Contenu</p>	<p>Préparation du livre de l'histoire de vie Critères relatives à la forme et au contenu du registre des prestations Critères de la forme et du contenu du projet individuel d'éducation et de prise en charge Registre de protection de l'enfance Administration relative aux tâches de tuteur Signaler et documenter les événements particuliers</p>
<p>Public</p>	<p>Assistant familial en travail</p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>En premier lieu : connaissances théoriques Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming</p>
<p>Durée</p>	<p>25 heures</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Le cas échéant</p>
<p>Niveau CEC</p>	<p>3</p>
<p>Nombre de crédits ECVET</p>	<p>1</p>

Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)
-------------------	--

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 7.1</p> <p>Libellé du module :</p> <p>La prise en charge et l'éducation de l'enfant à besoins spécifiques</p>	<p>Description du module :</p> <p>L'objectif du module est que les participants à la formation acquièrent des connaissances concernant les enfants à besoins spécifiques, de leur rythme de développement individuel et de leurs besoins. Ils seront capables de reconnaître et de faire connaissance des développements anormaux et seront capables de diminuer les retards qui en résultent.</p>
<p>Les objectifs du module</p>	<p>Savoir (connaissances théoriques)</p> <p>Besoins spécifiques, la psychologie du besoin spécifique, les méthodes, les règles de la prise en charge, aide au développement</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il prend soin du développement de soi de l'enfant, de son développement mental et moteur, du développement de son parler et fait attention à ses effets au développement de sa personnalité • Il tient compte des besoins personnels lors de l'élaboration de l'emploi du temps en vue de la création d'un sentiment de sécurité • Il attire l'attention à l'importance des activités locomotives et ludiques autonomes • Il suit les conséquences de la séparation des parents biologiques et aide l'enfant à s'appliquer au nouveau milieu • Il tient compte du goût et du rythme personnels de l'enfant • Il assure un milieu riche en stimuli • Il fait à manger, il habille, il met les couches, donne le bain, met au lit et emmène l'enfant à l'air frais • Il atténue les maladies, prend la température, évite la déshydratation • Il préconise la prévention, il accompagne l'enfant à des dépistages et à la vaccination • Il connaît les critères de l'observation de l'enfant malade, compréhension des symptômes. • Il connaît et applique les thérapies et les soins nécessaires • Il prévient les complications et les traite • Il coopère avec les institutions de santé • Il change les draps, fait attention à l'hygiène quotidienne • En cas de besoin il applique un régime et un traitement par médicaments • Il tient compte des besoins personnels • Il connaît les formes thérapeutiques des maladies chroniques et de leur accessibilité

	<ul style="list-style-type: none"> • Il connaît la notion, la classification et les symptômes des troubles de l'apprentissage et des troubles intellectuelles • Il connaît et applique la notion, les causes et les symptômes de la déficience visuelle • Il connaît et applique la notion, les causes et les symptômes de la déficience auditive • Il connaît et applique la notion, les causes et les symptômes de la déficience motrice • Il connaît et applique la notion, les causes et les symptômes de la déficience de la parole • Il connaît et applique la notion, les explications, les symptômes et le diagnostic de l'autisme • Il prend en charge, éduque l'enfant à se servir, lui apprend à circuler • Il connaît les caractéristiques de l'enseignement, du développement et leur intégration • Il utilise des moyens spéciaux pour créer un milieu accessible et en sécurité • Il coopère avec les institutions de santé et de thérapie spécialisée <p>Compétences (aptitudes) Empathie capacité de ressentiment Patience Capacités de communication gestion de stress assertivité Créativité tolérance</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • L'assistant familial en possession de connaissances suffisantes devient capable d'assurer une prise en charge et une éducation qui tiennent compte des besoins de l'enfant en bas âge et de ses antécédents. Les autres enfants accueillis dans la famille ne sont pas négligés. • La prise en charge et l'éducation de l'enfant en bas âge se déroule sans problème, en prenant en considération les intérêts des autres membres de la famille également. L'assistant familial - possédant un savoir satisfaisant - décide d'une façon cohérente de l'accueil de l'enfant. • Il reçoit toutes les informations concernant la maladie, son traitement ; il peut et il veut coopérer avec les institutions de santé. • L'assistant familial a accepté la prise en charge et l'éducation de l'enfant d'une manière compétente et est capable de solliciter les traitements et les aides disponibles ; il est capable d'aider l'enfant et son entourage à accepter la maladie. • L'assistant familial, après avoir acquis les connaissances nécessaires, prend en charge un enfant handicapé en connaissant parfaitement les conséquences de sa

	<p>décision et il est capable de préparer son entourage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assistant familial, en possession des connaissances, des compétences et des capacités de coopération adéquates, est capable de prendre en charge et élever l'enfant handicapé selon les besoins personnels de l'enfant.
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : formations, exercices de coopération Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	40 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	2
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 8.1 Libellé du module : Travail en équipe</p>	<p>Description du module : L'objectif du module est que les participants à la formation acquièrent les techniques de gestion de conflits, qu'ils connaissent la nature du conflit. Qu'ils fassent connaissance de la psychologie de la coopération, des règles de la coopération professionnelle, des prescriptions de l'éthique professionnelle et sachent les appliquer lors de leurs activités quotidiennes.</p>
<p>Les objectifs du module</p>	<p>Savoir (connaissances théoriques) Communication, psychologie sociale, discussion de soutien, éthique professionnelle, limites de compétences</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assistant familial connaît et se tient aux normes et à la réglementation juridiques, il connaît le procédé pour la création, le maintien et la clôture du statut d'assistant familial. • Il fait connaissance des valeurs du gestionnaire du réseau d'assistants familiaux. • Il est capable d'acquérir les connaissances, les informations nécessaires (protection de l'enfance, pédagogie, psychologie). • Il connaît les notions des mesures des autorités, le système de règles et de normes de la protection de l'enfance. • Il connaît les voies de communications et est capable de les utiliser • Il est capable de coopérer avec les professionnels qui opèrent dans la vie de l'enfant concernant la pédagogie, la santé et les soins sociaux • Il est capable d'avoir continuellement des informations, de les coordonner et de coopérer dans l'intérêt de l'enfant • Il garde le contact avec les institutions assurant l'égalité

	<p>des chances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est capable de corriger continuellement le plan de prise en charge et d'éducation • Il recueille, garde et classe les documents personnels de l'enfant concernant la gestion de sa fortune, son état de santé, ses études ; écrit un livre d'histoire de vie et documente les événements importants dans la vie de l'enfant avec des photos • Aide l'enfant à garder les objets ; les photos de sa famille • Participe à l'élaboration du projet d'éducation – de prise en charge individuel ; préparation et mise à jour selon l'âge de l'enfant. • Coopère avec les partenaires indiqués dans le projet de développement <p>Compétences (aptitudes) Ponctualité Précision bonne capacité de coopération bonne capacité d'organisation Empathie capacité de ressentiement Serviabilité bonne capacité de communication tolérance</p>
Contenu	<p>L'assistant familial est capable de se définir par rapport aux normes juridiques, institutionnelles et professionnelles, il accepte sa place. Il accepte l'ordre des valeurs et est capable de les suivre. Il est capable de comprendre et de mettre à jour les informations, d'avoir une bonne communication professionnelle. L'assistant familial est capable de gérer d'une manière efficace l'échange d'informations entre les professionnels. Par conséquent, il sera capable de relever la vie antérieure de l'enfant et élaborer un projet d'éducation et de prise en charge. Il est capable de gérer une coopération actualisée et mutuelle avec les professionnels désignés. Les liens existants de l'enfant détaché de sa famille biologique restent vivants. L'assistant familial a des connaissances précises du travail des institutions partenaires, il connaît leur coordonnées. Il est capable de mener une communication efficace. Il est capable de se faire accepter comme professionnel compétent. Les projets de prise en charge individualisés deviennent des documentations réalisées par des professionnels coopérant dans la vie de l'enfant et qui prennent en compte les besoins individuels de l'enfant.</p>
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	connaissances En premier lieu : formations, visite d'institutions, exercices

	de coopération Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	30 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	1
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

CODE MODULE : M 9.1 Libellé du module : Soutien psychologique et assurance de qualité	Description du module : L'objectif du module est que les participants à la formation soient capables de connaître leur personnalité, à créer une image de soit réaliste, de créer et faire évoluer un contrôle de son comportement et une connaissance de soi de point de vue professionnel
Les objectifs du module	<p>Savoir (connaissances théoriques) Politique sociale, connaissance de soi, techniques de protection de soi</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il fait attention aux corrélations entre santé physique et psychologique, à l'importance de la santé psychologique • Il connaît et applique les outils de l'hygiène mentale • Il met en œuvre des pratiques d'hygiène mentale et de communication • Il connaît le rôle de la personnalité lors de la prise en charge et de l'éducation des enfants • Il pratique le développement de la personnalité • Il applique d'une façon cohérente les formations continues, l'assurance qualité et la réglementation juridique de l'éthique professionnelle • Il met en œuvre les réunions d'études de cas, il connaît l'importance des discussions sur les cas Il coopère avec l'assistant familial dans l'équipe professionnelle • Il connaît et applique la théorie et la pratique de la supervision <p>Compétences (aptitudes) Empathie capacité de ressentiment Patience Capacités de communication gestion de stress assertivité Créativité tolérance</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les assistants familiaux deviennent soucieux de la santé mentale, ils reconnaissent ses effets sur la

	<p>santé corporelle.</p> <p>Ils savent et ils osent demander de l'aide.</p> <p>Ils apprennent des exercices avec lesquels ils peuvent diminuer le stress et gérer les conflits quotidiens aussi bien dans leur propre cas ou dans le cas de leur famille que dans le cas de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les assistants familiaux reconnaissent l'importance de la personnalité dans leur travail quotidien. <p>La défense de la personnalité, l'importance de la défense mentale auront une valeur plus prononcée.</p> <p>En ayant acquis une expérience dans le développement de la personnalité, les assistants familiaux seront soucieux de leur santé mentale et de celle de leur famille, ils seront plus ouverts à accepter un soutien psychologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assistant familial se définit comme un partenaire professionnel, il est capable de faire la différence entre son soi personnel et son soi professionnel. <p>Il sera conscient de ses possibilités, de ses tâches et de son rôle au sein de l'équipe professionnelle.</p> <p>Il sera capable de traiter efficacement les informations reçues lors des études de cas, il peut lui-même fournir des informations utiles aux autres membres de l'équipe.</p> <p>L'assistant familial travaille en respectant l'éthique de la profession, et responsabilise les membres de sa famille.</p> <p>Il profite de la possibilité de supervision d'une manière compétente.</p>
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : formations, exercices de coopération Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	30 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	2
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)

<p>CODE MODULE :</p> <p>M 10.1</p> <p>Libellé du module : Exercices pour le développement de la communication</p>	<p>Description du module :</p> <p>L'objectif principal du module est de développer les compétences de communication interpersonnelle des participants. Après avoir fini le module, le participant de la formation acquiert les connaissances pratiques nécessaires pour l'estime de soi et pour créer des consensus Ainsi le futur assistant familial sera capable à assurer une communication assertive et une gestion de conflits réussite.</p> <p>Le module met l'accent sur l'acquisition de l'expérience empirique.</p>
Les objectifs du module	Savoir (connaissances théoriques) Exercices de communication et de situation Gestion de

	<p>conflits, création de consensus, assertivité</p> <p>Compétences (connaissances pratiques)</p> <p>S'approprier des techniques de connaissance de soi</p> <p>Elargir continuellement ses techniques de connaissance de soi</p> <p>Appliquer des techniques de connaissances de soi</p> <p>S'approprier des méthodes de gestion de conflits.</p> <p>Elargir continuellement ses méthodes de gestion de conflits</p> <p>Appliquer des méthodes de gestion de conflits</p> <p>Exercer un comportement assertif</p> <p>Assurer une communication assertive</p> <p>Elargir continuellement ses connaissances de techniques de négociation</p> <p>S'approprier des connaissances de techniques de négociation</p> <p>Participer aux activités, aux formations de développement de communication et de la personnalité</p> <p>Créer des consensus</p> <p>Gérer le stress d'une manière constructive</p> <p>Réfléchir et agir d'une manière constructive</p> <p>Se connaître</p> <p>Appliquer les connaissances de psychologie de développement de l'identité</p> <p>Etre en harmonie avec soi-même</p> <p>Tenir une communication ouverte et sincère</p> <p>Il applique des techniques de maintien de contacts</p> <p>Avoir une bonne économie de temps</p> <p>Le cas échéant demander conseil à un conseiller conjugal</p> <p>Appliquer et transmettre un juste modèle de communication</p> <p>Appliquer et transmettre un juste modèle de gestion de conflits et de stress</p> <p>Compétences (aptitudes)</p> <p>bonne capacité de communication</p> <p>assertivité</p> <p>Capacité de ressentiment</p> <p>Empathie</p> <p>Patience</p> <p>Travail en équipe</p> <p>recherche de consentement</p>
Contenu	<p>Connaissance de soi</p> <p>Acquérir des connaissances de base de psychologie de l'enfance</p> <p>Appliquer des techniques de gestion de conflits</p> <p>Appliquer des jeux de communication et de création d'équipe</p> <p>Communication assertive</p> <p>Connaissance de différentes approches et méthodes visant à améliorer la communication, les possibilités de leur application (méthode Gordon, contrôle cérébral)</p> <p>Connaissance en économie de son temps</p> <p>Sensibiliser aux méthodes d'observation et d'écoute</p> <p>➤ Observation et écoute</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ☞ pourquoi observer <ul style="list-style-type: none"> • le lieu de l'observation • observer pour mieux voir l'enfant : décoder et comprendre les différents modes d'expression de l'enfant et agir de manière adaptée, dans une dimension d'éducateur ☞ observer quoi et comment : les domaines de l'observation <ul style="list-style-type: none"> • observer la situation (comportement de l'enfant, ses expressions) : les difficultés de l'observation et éveil • les étapes et les moyens de l'observation : voir, décoder une situation, un comportement <p>- Identifier les signes de malaise physiques et psychiques. Les réponses adaptées à appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ comment entendre les problèmes somatiques ☞ comment être sensible à tous les changements de comportement ☞ identifier et comprendre les expressions du comportement violent ☞ différents types d'intervention : prise de distance et compréhension de l'autre, empathie, négation, restrictions (gestion de conflits) ☞ évaluer l'intervention
Public	Assistant familial en travail
Méthodes pédagogiques	En premier lieu : formations, travail de coopération Echanges de connaissances, d'expériences Utilisation du brainstorming
Durée	30 heures
Evaluation	Le cas échéant
Niveau CEC	3
Nombre de crédits ECVET	2
Ressources	(Donner les codes des moyens pédagogiques)



CONCLUSIONS

- Les difficultés rencontrées, le système de crédit n'est pas élaboré au niveau national, ainsi les attestations et les validations partielles ne peuvent pas être établies selon les standards internationaux.
- Les progrès réalisés le système de modules est complété, nous avons élaboré un modèle de formation en plusieurs étapes ce qui peut être développé et nous avons élaboré un système de formation professionnelle en relation avec d'autres domaines professionnels.
- Enseignement prescrit: **selon les règles valables nationales.**
- Perspectives élaborer le système de crédits et un système unique de formations professionnelles.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arrêté de gouvernement n.149/1997 (10.IX.)		1997	
Arrêté de Ministère du salut publique 15/ 1998. (30.IV.)		1998	
Loi IV. de l'an 1952		1952	
Loi XXXI. de l'an 1997		1997	
Loi LXXXIV de l'an 1998		1998	
Loi XXXVII de l'an 2001		2001	
Arrêté de gouvernement 259/2002. (18.XII.)		2002	
Arrêté de gouvernement 261/2002. (18.XII.)		2002	
Arrêté n.29/2003. (20.V.) du Ministère de la Santé, des Solidarités et de la Familles		2003	
365 idées pour la première année du bébé	Julian Orenstein	2007	Pécs, Alexandra p. -372.
La politique et la famille	Balázs Krémer	1997	Budapest, Mozgó Világ
Les tzigans en Hongrie	András Bíró et al.	2001	Budapest, MTA
La transformation du système d'assistance de protection de l'enfant après l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'enfant	András Domszky et István Szikulai	2001	Budapest, Háló p. 2-4.
L'enfance (de 3 à 10 ans)	Éva Kálló Márta Kenéz Erzsébet Lőrinczy	1980	Budapest, Hazafias Népfrent, Kossuth p. -75.
L'activité d'assistant social des consultants d'assistant familial	Zsuzsa Vida	2007	Budapest, Kapocs
Examen d'aptitude à l'activité d'assistant familial	István Kádas	2005	Budapest, Kapocs
Secrets du chuchoteur:	Tracy Hogg et	2008	Budapest,

l'éducation de petit enfant	Melinda Blau		Európa, p. 109-157.
Le procès de la pauvreté et de l'élimination de la société	Judit Monostori /rédactrice/	2004	Budapest, Regisztr (KSH)
Le développement de la personnalité et la psychologie sociale de l'éducation	Béla Buda	1986	Budapest, Tankönyvkiadó, p. 13-43.
Manuel du travail social et du droit de la protection de l'enfant	Endre Bíró et Gábor Csizmár	2001- 2005	Budapest KJK-KERSZÖV
L'enfant sans défense (Violence et délaisement dans la famille)	Klára Kerecsi	1995	Budapest, Közgazdasági és Jogi Könyvkiadó
Chances de maintenir les relations avec la famille d'origine dans le cas des enfants placé dans les réseaux civils des familles accueillantes	Anikó Balogh Istvánné Payer	2004	Budapest, Kapocs
Psychologie générale	László Séra	2001	Pécs, Comenius Kiadó
L'enfant agressive et les parents	Oliver Chrisitane	2004	Budapest, Pont, p. -85.
Le parent satisfesant: livre sur l'éducation de l'enfant	Bruno Bettelheim	2000	Budapest, Cartaphius p. -388.
La nature d'humanité	Vilmos Csányi	2000	Budapest, Vince Kiadó
Les critiques de l'adolescent	György Vikár	1980	Budapest, Gondolat Kiadó
Phénomènes sociopsychologiques de l'école	Aranka Mészáros	2002	Budapest, Eötvös József Kiadó p. 264-286
Enfant handicapé dans la	Zsófia Kálmán	1997	Budapest,

famille	Dr.		Keraban Könyvkiadó
L'enseigne des malades	J. Murtagh	1999	Budapest, Medicina Kiadó
Introduction aux connaissances d'éducation spéciale	Anna Szabó Gordosné	2004	Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó
Éducation à la vie familiale: manuel méthodologique	Ágnes Nagy Hortobágyiné /redactrice/	2005	Budapest, Sepientia, p. 168-172 et 245- 251
Socialisation dans la famille et troubles de personnalité	Emőke Bagdy	1994	Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó
<i>Nouvelle méthode pour l'aide des familles, video- training en famille</i>	Guy Schepers et Claudia König	2002	Budapest, Animula Kiadó Magyar Videó Tréning Egyesület
Connaissances de pédagogie de la famille	Ferencné Csizmadia	1994	Budapest, Tanítóképző Főiskola
Thérapie de la famille – recueil de textes	Sándor Bíró dr. et Piroska Komlósi dr. /rédacteur/	2001	Budapest, Animula Kiadó
Héritiers de Delphi: Groupes de connaissances de soi – théorie , méthode, pratique	János Rudas	2007	Budapest, Lélekben Otthon
Didactique	Iván Falus	2004	Pécs, Comenius Kiadó p. 21-25.
Assurer l'origine de vie et l'enfance saines In: Programme de Santé Publique pour une Nation Saine 2001-2010.	Róza Ádány		
Education à la vie saine dans les spécification du Programme Scolaire National Revue de noouvelle	Gyula Gergely	1996	Budapest, Országos Közoktatási Intézet

pédagogie (Année 46 / numéro 11)			p. 24-29.
Livre de l'histoire de vie	Tony Ryan et Rodger Walker	1995	Budapest, Párbeszéd Könyvek
Humain-environnement- santé	Katalin Demeter et Józsefné Véghelyi <i>/redactrice/</i>	2002	Budapest, Trezor, p. 89-100
Relations efficaces	Thomas Gordon	2001	Budapest, ASSERTIV Kiadó
La violence dans la famille	Olga Tóth	1999	Budapest, TÁRKI Társadalompolitikai Tanulmányok
Psychologie de développement.	Cole Michael	1997	Budapest, Osiris, p. 144-413
La psychologie de développement	Edit Jávorszky	2001	Sopron, Edutech Kiadó
La psychologie de développement	Erzsébet Szányel dr. Schleinerné	2007	Pécs, Comenius Kiadó
Devenir grand de nouveau	Clarke J. I. et Dawson C.	2004	Miskolc, Z-Press Kiadó
Jeunes dans le nouvel capitalisme	Ferenc Gázsó et László Laki	2004	Budapest, Napvilág
Manuel et cahier d'exercice du support de cours définie par la la règle juridique en vigueur		1997-98	Budapest, Országos Család- és Gyermekvédelmi Intézet
Rêve de nos enfants: conseils pratiques aux parents des enfants insomniaques	André Kahn	2000	Budapest, Kossuth, p. 13-29.
Pour nos enfants: psychologie pratique aux parents, grand-parents,		1998	Budapest, Fővárosi Pedagógiai Intézet

éducateurs et pédiatres

Enfants en crises	Fran Newmann	2002	Budapest, Pont Kiadó
Protection d'enfants et des adolescents	András Domszky	1999	Budapest, Államigazgatási Főiskola
Psychologie de l'enfant	Ferenc Mérei et Ágnes Binet	1978	Budapest, Gondolat Kiadó
Protection d'enfants dans l'école	Ferenc Gáti	1982	Budapest, Tankönyvkiadó
Protections et droits d'enfants	Mária Neményi et Vera Messing	2007	Budapest, Kapocs
Protection de l'enfant et resocialisation	Anna Volentics	1996	Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó
Protection d'enfants, tutelle Droit de la Famille dans la vie quotidienne.	Erika Filó dr. et Erika Pehr dr. Katonáné dr.	2006	Budapest, HVG-ORAC Lap- és Könyvkiadó
Manuel de protection d'enfants et de tutelle	Károly Gáspár	2004	Budapest, KJK-KERSZÖV
Manuel de protection d'enfants	Mária Herczog	2001	Budapest, KJK-KERSZÖV Jogi és Üzleti Kiadó Kft.
Services pour le maintien de la famille	Emőke Bányai	2005	Budapest, Család, Gyermekek, Ifjúság Egyesület
Maison de redressement, famille, protection d'enfant		2004	Budapest, NCSSZI
Questions– réponses	Tamás Vekerdi	1999	Budapest, Park Könyvkiadó
Petit enfant, famille, monde extérieur	D. W. Winnicott	1999	Budapest, Animula Kiadó
Aptitudes des parents des petits enfants concernant la vie familial	Edit Molnár S.	1994	Budapest, MTA

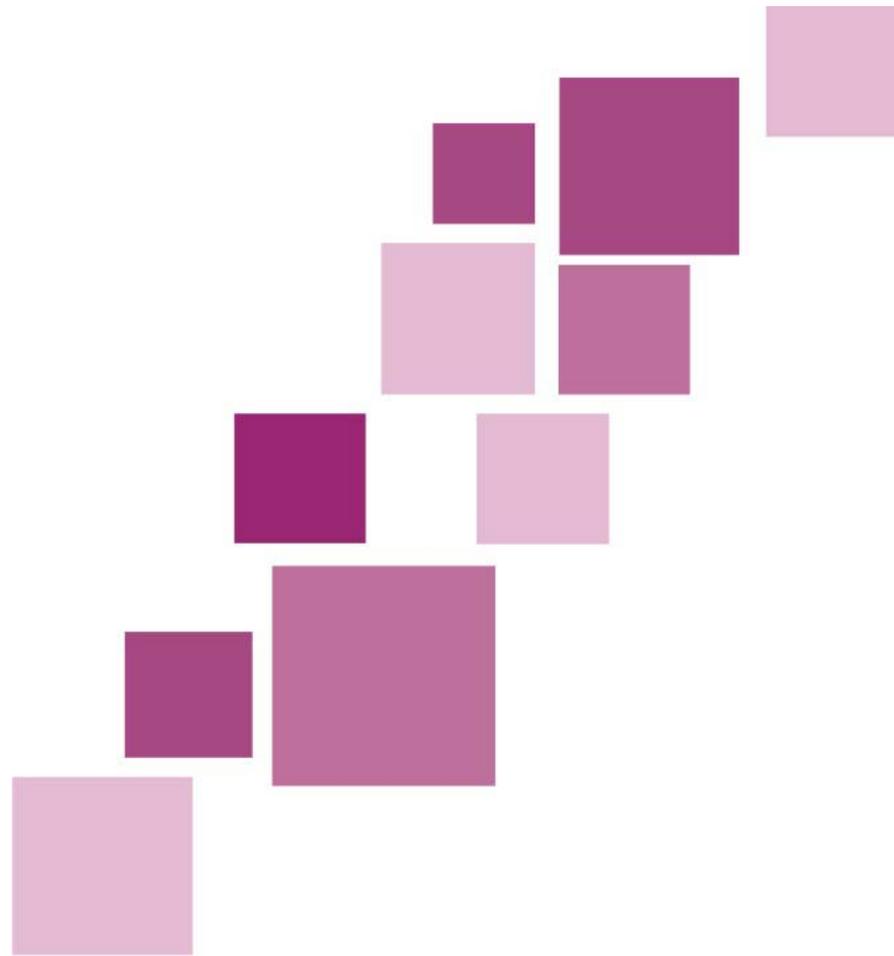
In: INFO –

Sciences humaines

Conflits dans l'école maternelle	Istvánné Puky	2003	Pécs, Comenius Kiadó
Consultation avec des familles multiproblématiques	Kim Insoo Berg	2003	Budapest, Animula Kiadó
Milieu et santé	Anna Tomp dr.	1996	Budapest, SubRosa Kiadó
Attachement et éducation	Anikó Zsolnai	2001	Budapest, Eötvös József Könyvkiadó p. 11-18 et 48-54
Réseau d'attachement et éducation	József Nagy	1997	Budapest, Iskolakultúra
Etre sain notre enfant!	Zoltán Molnár	1997	Budapest, SubRosa, p. -171.
Hongrie dans la vingtième siècle	István Tarsoly Kollega <i>/rédacteur/</i>	1996	Szekszárd, Babits, p. 187-204.
Mediapédagogie Télévision dans la famille et dans l'école	Andor Nagy	1993	Pécs, Seneca, p. 55-60
Ne fermez pas les yeux! Informations à la prévention de maltraitance des enfants		2003	Kistarcsa, Support Kiadó
Natalité et démographie: études	László Cseh- Szombathelyi et Péter Pál Tóth <i>/rédacteur/</i>	2001	Budapest, Századvég p. 98-108.
Education, psychologie, culture	Zsuzsanna Vajda	1994	Budapest, Dinasztia p. -240.
Atteintes d'éducation. Protection de l'enfant dans l'école	Ferenc Gáti dr.	1982	Budapest, Tankönyvkiadó
Pszchologie de l'éducation	Zsuzsanna Vajda	2005	Budapest, Osiris

Maison d'enfant – Maison d'enfant, sentiment moral, jugement et comportement dans l' âge scolaire	Béla Kozéki dr.	1993	Budapest, Károlyi István Gyermekközpont
Manuel aux assistants familiaux	Beagley Jan /rédacteur/	1994	Budapest, Népjóléti Minisztérium p. -178.
Avec mot sage, et tolérance: livre des parents.	Attila Bágyoni et Edit Vajas	1978	Budapest, Medicina, p. 67-71.
Parents adoptifs et assistants familiaux	Carole R. Smith	1995	Budapest, Pont Kiadó
Parents efficaces : une autre écoute de l'enfant	Thomas Gordon	1990	Budapest, Gondolat, p. -255.
Pédagogie 1-2.	Béla Kozma	2001	Pécs, Comenius Kiadó
Encyclopédie de pédagogie	Zoltán Báthory et Iván Falus /rédacteur/	1997	Budapest, Keraban p. -314.
<i>Poverty, Children and Policy: Responses for a Brighter Future Regional Monitoring Report</i>		1995	UNICEF
Psychologie pour les professeurs	Katalin Kollár N. et Éva Szabó /rédactrice/	2004	Budapest, Osiris, p. 84-92.
Psychopédagogie – Education dans maison d'enfant I-II.	Anna Acél et Anna Volentics	1993	Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó
Accord – expériences de supervision	Katalin Pik	2002	Budapest, HRSZPE
Romologie - Tziganologie	Katalin R. Forray	2000	Budapest, Pécs: Dialóg Campus

„Ni avec toi, ni sans toi”, ou bien la position de la protection des enfants dans le système juridique et politique social en Hongrie	Gáspár – Kánnai - Bán	2004	Budapest, Család, Gyermek, Ifjúság Egyesület p. 6-10.
Placements d'enfants chez la famille d'accueil sans resultat	Nóra Bede et Zsuzsanna Vida	2001	Budapest Család, Gyermek, Ifjúság Egyesület
Articles de la littérature de la protection d'enfant et de jeunesse nationale Chrestomathie	Ferenc Gáti /rédacteur/	1989	Budapest, Tankönyvkiadó
Amour, moralité, autonomie	Jenő Ranschburg	1994	Budapest, Gondolat Kiadó
Compétance social-comportement social	Anikó Zsolnai	2003	Budapest, Gondolat Kiadó
Chrestomathie aux assistants familiaux	Mária Herczog et Katalin Tóth	1999	Budapest, Országos Család-és Gyermekvédelmi Intézet
Enseignons la petite bébé!	Genevieve Painter	1984	Budapest, Medicina p. -211.
Etudes sur le bien-être de l'enfant – Chrestomathie aux étudiants de la formation sociale	István Budai /rédacteur/	1994	Esztergom, Esztergomi Vitéz János Római Katolikus Tanárképző Főiskola
Je m'étudie	Zsuzsa Várkonyi F.	1999	Budapest, S.E.
Théorie de la relation d'objet dans la thérapie de famille	Ilona Székely	2003	Budapest, Animula Kiadó
Routes et sentiers	Tihamér Bakó	2004	Budapest, PsychoArt Kiadó
Changements dans les maisons d'enfant de l'Europe centrale		1993	Budapest, FICE Kiadvány
Années magiques	Selma H. Fraiberg	1995	Budapest, Park,p. 13-162.



ANNEXES

- Le supplément au certificat d'AF EUROPASS (à renseigner)



1. Intitulé du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat/titre/diplôme ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat/titre/diplôme	
Nom et statut de l'organisme certificateur	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme	Système de notation / conditions d'octroi
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation	Accords internationaux
Base légale	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		
Niveau d'entrée requis		
Information complémentaire		
<i>Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :</i>		
www.		
Point national de référence		
www.		

PARTENAIRES



СОФИЙСКИ УНИВЕРСИТЕТ
"СВ. КЛИМЕНТ ОХРИДСКИ"

BULGARIE

Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)

boul. Shipchenski Prohod 69 A, 1574 Sofia - Bulgarie
Tel 0035929706206
Fax 0035928722321
<http://www.fnpp.uni-sofia.bg>
Personnes de contact:
Nelly PETROVA - DIMITROVA (Email: npetrova_dimitrova@abv.bg)
Hristina OTZETOVA (Email: kristi_o@abv.bg)

Institut des Activites et des Pratique Sociale (SAPI)

Liulin planina 22, A, fl. 2, Bulgaria, Sofia 1606
Tel: 0035928524713
Fax: 0035929533147
www.sapibg.org
Personnes de contact:
Nadia STOJKOVA (Email: nstoykova@sapibg.org)
Yanitza NEDELICHEVA (Email: nedelicheva.yanitza@gmail.com)

Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

www.navet.government.bg
Personnes de contact:
Penka NIKOLOVA (Email: p.nikolova@navet.government.bg)

FRANCE:

Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG)

5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France
Tel 0033456524641
Fax 0033456524650
<http://www.ac-grenoble.fr>
Personnes de contact:
Jean Noël PACHOUD (Email: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr)
Catherine CHABOUD (Email: catherine.chaboud@ac-grenoble.fr)

Greta Nord Isère - Centre de formation continue

Tel : 0033474280486
www.gretani.com
Personne de contact:
Mariette CIVIDINO-REYNAUD (Email: mariette.cividino-reynaud@ac-grenoble.fr)

Greta VIVARAIS PROVENCE (Evalueateur)

Pôle Les Catalins Montélimar
Tel 0033475006126
Fax 0033671109554
Personne de contact:
Patrick NICOLAS (Email: patrick.nicolas@ac-grenoble.fr)

HONGRIE:

Université de Pécs (Hongrie)

Szántó Kovács János u. 1/b., 7633. Pécs - Hongrie
Tel 003672501500
Fax 003672251100
<http://www.pte.hu>
Personnes de contact:
Maria HUSZ (Email: husz@feek.pte.hu)

ROUMANIE:

Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi

Str. Vasile Conta, nr. 42, 700106 Iasi - Roumanie
Tel 0040232217884
Fax 0040232270502
<http://www.asociatia-partener.ro>
Personnes de contact:
Catalin ILASCU (Email: catalin@asociatia-partener.ro)

Université «Alexandru Ioan Cuza» de Iasi

Bulevardul Carol 1 nr. 11, 700506 Iasi - Roumanie
Tel 0040232201028
Fax 0040232210660
<http://www.uaic.ro>
Personne de contact:
Contiu SOITU (Email: soitucontiu@yahoo.com)

Direction departementale pour la protection des droits de l'enfant Iasi

Strada Vasile Lupu, nr. 57A, Iasi, Roumanie
Tel 0040232477731
Fax 0040232279654
www.djpcd.ro
Personne de contact:
Florin ION (Email: florinion@djpcd.ro)



ROUMANIE



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.